

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
15 mai 2011
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 8 h 30.

1. Bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Conseil de fondation, les remercie de leurs efforts et leur souhaite une journée fructueuse dans le cadre des discussions sur les activités de l'AMA. Il souligne la présence de nouveaux membres : Mme Dávila, de l'Équateur, M. Rose, des Seychelles, M. Aguirre, du Guatemala et M. Giersz, de Pologne. Il note les excuses de M. Fetisov et de M. Craven pour leur absence.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Mme Tanja Vogel, représentant M. Joseph Blatter, président de la FIFA; Dr Patrick Schamasch, représentant M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO; M. Christian Thill, représentant le Dr Robin Mitchell, membre du CIO; M. Richard Pound, membre du CIO; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de l'OSP; M. Adam Giersz, ministre des Sports et du Tourisme, Pologne; M. Philippe Muyters, ministre flamand chargé du Sport, Belgique; M. Attila Czene, ministre des Sports, Hongrie; Mme Maud De Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Nenad Dikic, représentant Mme Snežana Samardžić Marković, ministre de la Jeunesse et du Sport, République de Serbie; M. Denis Rose, représentant M. Vincent Meriton, ministre du Développement des communautés, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Seychelles; M. Carlos Sousa, représentant M. Pedrito Fulede Caetano, ministre de la Jeunesse et des Sports, Mozambique; M. Fujiwara, représentant M. Kan Suzuki, ministre chargé du Sport, Japon; M. Ramlan Aziz, représentant M. Dato Ahmad Shabery Cheek, ministre de la Jeunesse et du Sport, Malaisie; M. Lamex, représentant M. Charles Bakkabulindi, ministre d'État aux Sports, Ouganda; M. Kamal A. Hadidi, président, comité antidopage de Jordanie; M. Jiang Zhixue, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, Administration générale du Sport d'état, Chine; Sir Craig Reddie, membre du CIO; M. Richard Young, représentant de l'ACNO; Dr Tamas Aján, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Bill Rowe, représentant M. Mark Arbib, ministre du Sport, Australie; le professeur David Gerrard, représentant M. Murray McCully, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la fédération internationale de tennis; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Dre Rania Elwani, membre du CIO; Mme Claudia Bokel, membre du CIO; M. Adam Pengilly, représentant Mme Angela Ruggiero, membre du CIO; Mme Beckie Scott, membre du CIO; M. Richard Baum, représentant M. Patrick Ward, directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis; M. Lane MacAdam, représentant M. Gary Lunn, ministre d'État (Sport), Canada; Mme Sandra Vela Dávila, présidente, CONSUDE; M. Gerardo Aguirre, président, CONCECADE.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique du Sud; Mme Maria José Pesce,

directrice du bureau régional d'Amérique latine; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Javier Odriozola, Bjorn Unger, Luis Madrid, Julika Quan, José del Busto, Du Lijun, Fan Yinghua, Rafal Piechota, Peter De Klerk, Akos Reinhardt, Françoise Dagouret, Andrew Ryan, Shin Asakawa, Ichiro Kono, Takumi Inoue, Kaori Hoshi, Marc Van der Beken, Patrick Ghelen, Yves Defoort, Pierre Masson, David Moreno, Nishel Kumar et Louis Jani.

LE PRÉSIDENT suspend momentanément les activités du Conseil de fondation. Il dit que tout le monde était au fait des événements tragiques survenus au Japon. Le tremblement de terre et le tsunami avaient causé d'innombrables dommages au peuple japonais. Les collègues de l'AMA au Japon avaient demandé de s'adresser brièvement aux membres pour leur parler de l'engagement à l'égard du mouvement antidopage et des efforts réalisés par tout le monde. Il croyait que l'intervention de M. Fujiwara était tout à fait appropriée.

M. FUJIWARA remercie le président de lui donner l'occasion, en début de réunion, d'expliquer ce qui se passait au Japon. Le document auquel il ferait référence avait été remis aux membres. Il explique que le séisme avait frappé le Japon le 11 mars dernier. Il remerciait les membres du Conseil de fondation pour leurs encouragements ainsi que le directeur, M. Howman, pour sa lettre au nom de l'AMA. Il explique qu'après le désastre, le Japon avait reçu le soutien du monde entier et que le gouvernement du Japon, de pair avec la nation, faisait l'impossible pour reconstruire la région. Il souhaitait partager l'état des progrès au Japon. Il demandait aux membres de se référer aux pages 1 et 2 du document remis. Le séisme avait frappé le Japon avec une force inégalée à ce jour. Le pays avait reçu l'appui de 146 pays et régions et de 39 organisations internationales, en plus de l'aide de la *US Navy* (forces navales), du Corps des Marines des États-Unis et de l'aviation australienne. En se référant à la page 3, il explique que grâce à l'aide obtenue, les principaux réseaux de transport au Japon, y compris à Tokyo, mais à l'exclusion des petites régions directement affectées, avaient été rétablis deux mois après le désastre. Les membres pourraient constater, en page 4, que les édifices de la ville de Tokyo n'avaient pas été détruits, ainsi, les hôtels et les services étaient disponibles. Autrement dit, les affaires continuaient. Le 10 mai, le président de l'IRB, M. Bernard Lapasset, s'était déplacé à Tokyo et avait constaté que la ville était sécuritaire. En outre, le président du Comité olympique des États-Unis s'était rendu au Japon le 22 avril et avait fait le même constat. Il se tenait plusieurs conférences et événements sportifs internationaux à Tokyo et dans d'autres régions japonaises et, en juillet, l'Assemblée générale de Conseil olympique d'Asie se tiendrait à Tokyo. Concernant les pages 6 à 8, il dit que les données observées montraient que le niveau de radioactivité dans l'environnement et le niveau de radiation dans l'eau à Tokyo affichaient des taux normaux, voire moins élevés que la norme. Ces taux étaient similaires à ceux de grandes villes du monde comme New York, Paris et Beijing. L'OACI, au nom de six organisations internationales, dont l'OMS et l'AIEA, avait déclaré que le Japon était un pays sécuritaire. En se référant aux pages 12 et 13, il dit que le Japon avait fourni son soutien aux activités de développement des ressources humaines et aux projets menés par le bureau régional de l'AMA en Asie/Océanie à Tokyo. Malgré le désastre, il comptait continuer à appuyer les activités antidopage de l'AMA en collaborant étroitement avec le directeur du bureau régional, M. Hayashi. Le Japon s'engageait à le faire.

LE PRÉSIDENT remercie M. Fujiwara et au nom de l'AMA, lui souhaitait la meilleure des chances face aux épreuves. Il souligne que l'AMA appréciait grandement le soutien du Japon et les efforts réalisés au Japon et en Asie en général en matière de lutte contre

le dopage dans le sport. Il demandait à M. Fujiwara de transmettre les meilleurs vœux des membres à M. Suzuki à son retour.

2. Procès-verbal de la réunion précédente - 21 novembre 2010 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation. Il demande aux membres s'il pouvait signer le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues le 21 novembre 2010.

M. ROWE remarque que, parmi la liste des présences, M. Mark Arbib était inscrit comme présent alors que c'est lui qui était présent et qui représentait M. Arbib.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2010 est approuvé (avec la modification de M. Rowe), et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il souhaitait souligner certains points de son rapport. Il informe les membres que 156 pays avaient ratifié la Convention de l'UNESCO et que trois pays étaient en processus juridique. L'AMA s'attendait donc à atteindre 159 ratifications bientôt. Seuls 33 pays étaient non-signataires. Les documents des membres contenaient la liste de ces 33 pays, ainsi que la situation par rapport à leur ratification. Il dit que le Fonds volontaire, géré par l'UNESCO, avait maintenant atteint 4 millions de dollars grâce à la générosité de certains pays. Il y avait eu des demandes de subvention très profitables et le montant total des subventions octroyées par l'UNESCO était de 750 000 \$.

L'AMA poursuivait son partenariat avec Interpol. Interpol avait contribué à faciliter les enquêtes menées en sols nationaux. Dans le cadre de ces enquêtes, les autorités policières nationales avaient eu besoin du soutien de collègues partout dans le monde; ceci s'était produit à plusieurs reprises. L'AMA attendait une décision du gouvernement français par rapport à sa demande pour que M. Holz poursuive un deuxième mandat.

Il dit que l'AMA venait de conclure des discussions avec l'Organisation mondiale des douanes. Le protocole d'entente approuvé la veille par le Comité exécutif et signé en juin se trouvait dans les documents des membres. Il s'agissait d'une étape importante puisque cette entente permettait à l'AMA de collaborer avec l'OMD, un peu comme elle le faisait avec Interpol. L'AMA aurait le soutien des autorités douanières et pourrait partager les informations reçues avec les autorités douanières du monde entier. En Australie, plus de 40% des violations au Code provenaient des informations reçues par les forces de l'ordre et non des contrôles.

L'AMA continuait d'aider les ONAD afin de s'assurer que les plus grands pays dont l'héritage sportif était important disposent d'une ONAD fonctionnelle, efficace et de bonne qualité. La liste des pays avait un peu changé au cours des 12 derniers mois. On avait retiré la Jamaïque de la liste, puis ajouté et retiré Cuba. L'AMA avait visité et évalué Cuba et avait réglé rapidement les questions du pays. Une initiative était en cours pour la Russie et le Brésil. Il y avait encore du travail à faire avec ces deux pays, puisque ceux-ci allaient être les hôtes de manifestations sportives très importantes dans les années à venir. L'AMA collaborait de près avec le CIO. Une équipe spéciale lui soumettait des comptes rendus à cet égard. Les membres recevraient un rapport à jour en novembre.

Le point des Associations de joueurs continuait de progresser. L'AMA avait remarqué que les mouvements de syndicalisation continuaient et impliquaient plusieurs joueurs du monde entier. Certains groupes étaient très actifs. La semaine précédente, il y avait eu un rapport de recherche de l'Association des sportifs de l'Union européenne. Ce rapport abordait les statistiques. L'AMA avait communiqué avec ces groupes afin de s'assurer que les informations qu'ils diffusaient étaient pertinentes et qu'ils reçoivent les bonnes informations de l'AMA.

Il poursuit en disant que l'ANADO avait malheureusement fait faillite. Il n'y avait donc plus d'organisation pour représenter les ONAD dans le monde. L'AMA avait échangé avec les anciens représentants de l'ANADO dans l'espoir qu'ils forment une nouvelle ANADO et elle les encourageait en ce sens. L'AMA avait déclaré que si on lui présentait un plan d'affaires et un budget appropriés et qu'on sollicitait ses conseils, elle tenterait d'aider comme elle avait aidé le service antidopage de SportAccord.

Il dit qu'une excellente recherche avait été faite par l'ASOIF. L'AMA avait donné suite aux recommandations formulées dans ce rapport et avait offert de collaborer avec l'ASOIF afin de mettre en place certaines des initiatives proposées. La recherche avait été faite en 2009, soit 18 mois plus tôt. Depuis, l'AMA avait fait des avancées, surtout en matière d'éducation et de diffusion de matériel éducatif aux FI. On avait souligné ce point au Symposium pour les organisations antidopage en mars à Lausanne.

L'AMA avait assisté aux réunions de SportAccord à Londres. Celles-ci avaient été très fructueuses parce que tous les présidents des FI étaient présents au même endroit en même temps, ce qui avait donné l'occasion à l'AMA de faire des présentations aux organismes et d'aborder les sujets de la conformité et de l'éducation avec les FI. Il ajoute que la prochaine réunion de SportAccord se tiendrait à Québec. La direction croyait qu'il était approprié de prévoir les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA à la fin de mai afin que ceux qui se rendraient à Québec n'aient pas à se déplacer deux fois. Les réunions de l'AMA se tiendraient donc les 17 (jeudi) et 18 mai (vendredi) 2012.

Il souhaitait souligner une initiative particulière de l'IWF, qui avait organisé un symposium à Istanbul (Turquie) quelques semaines plus tôt, réunissant les fédérations nationales et les responsables de l'antidopage. Le directeur, M. Donzé, y avait fait une présentation. Cette initiative était positive; elle visait à s'assurer que les fédérations nationales comprennent toutes les règles internationales et qu'elles les mettent en place. Ceci serait favorable pour l'AMA, puisqu'elle avait eu des problèmes dans le passé avec des causes nationales où les fédérations nationales n'avaient pas adopté les règles des FI.

Il dit que l'AMA avait reçu le dernier rapport du service antidopage de SportAccord, financé par l'AMA, qui fournissait des informations utiles et du soutien aux plus petites fédérations.

Lors de la dernière réunion, on lui avait demandé d'inscrire le point concernant la présence des membres aux réunions. En faisant un tour de table, on pouvait constater qu'il y avait plusieurs représentants des membres. Il dit qu'il souhaitait avoir des suggestions pour attirer les membres aux réunions afin de s'assurer que l'AMA puisse profiter de leurs conseils éclairés. Il attendait les commentaires et suggestions à cet égard.

Il ajoute que l'AMA avait encore quelques préoccupations par rapport à la manière dont le TAS traitait les appels, notamment ceux des organismes nationaux qui impliquaient des coûts pour l'AMA et les sportifs. L'AMA avait eu une réunion fructueuse avec le nouveau président. La semaine suivante, il y aurait une réunion avec le Conseil

international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS). Son président, John Coates, avait promis de rencontrer l'AMA après la réunion pour aborder les questions préoccupantes.

Il dit que l'AMA préparait un modèle de pratiques exemplaires pour les organisateurs de grandes manifestations sportives. Cette initiative était très importante, selon lui, puisque des représentants de l'AMA s'étaient rendus à plusieurs événements importants où ils avaient dû aider les organisateurs à rédiger leurs règles antidopage avant la tenue de la manifestation. Ainsi, l'AMA préparait un modèle uniformisé que tous les organisateurs de grandes manifestations pourraient adopter, adapter et mettre en place. La veille, M. Ryan lui avait dit qu'il existait environ 111 différents événements multisports différents; ce nombre était élevé et ne cessait de croître. L'AMA devait donc avoir cette situation à l'œil, tout comme les FI d'ailleurs. La situation progressait.

Il avait parlé des statistiques. Les membres avaient souvent demandé plus de statistiques et d'analyses sur la situation. L'AMA pouvait en fournir, mais elle avait besoin d'informations avant de procéder. Il dit que tous n'utilisaient pas ADAMS. Tous les laboratoires utilisaient ADAMS. L'AMA publiait les informations qu'elle recevait des laboratoires. L'AMA devait recevoir des rapports annuels de toutes les organisations antidopage. D'ici là, l'AMA continuait ses activités et progressait. Dans son rapport, les membres pourraient lire quelques détails sur les mesures que l'AMA comptait prendre. Il dit qu'il fournirait plus de détails sur ce point important au Comité exécutif en septembre. Il ajoute que si ADAMS devenait obligatoire, la plupart des problèmes de l'AMA seraient réglés.

Il dit que son rapport renfermait également une liste de points soumis par la direction à la suite de la réunion du Groupe de réflexion tenue en septembre dernier. La direction avait tenu compte des points soulevés par les membres et avait agi en conséquence. Plusieurs initiatives avaient été réalisées, et ce, surtout grâce au travail acharné des membres de la direction au cours des six à neuf derniers mois.

Il aborde un point additionnel, à savoir que l'AMA avait entamé des discussions avec DHL, une firme de messagerie internationale, afin de convaincre la firme de réduire ses coûts de transport. Plusieurs organisations antidopage avaient dit à l'AMA d'interrompre les discussions parce qu'elles avaient déjà des ententes satisfaisantes sur le plan national ou international. L'AMA continuerait les discussions parce qu'elle souhaitait aider ses partenaires et obtenir un rapport coût-efficacité satisfaisant pour le prélèvement et l'analyse des échantillons. Il dit qu'il fournirait plus de détails sur ce point en novembre.

M. BAUM commente brièvement le point d'ADAMS. Du point de vue des États-Unis, il dit que le pays appuyait l'idée de fournir à l'AMA des statistiques uniformes. C'était une priorité majeure pour l'AMA. Néanmoins, les États-Unis souhaitaient continuer à utiliser son propre système, qui fournissait ces informations. Ils voulaient s'engager à travailler avec l'AMA pour développer une interface électronique adéquate. Les États-Unis s'engageaient à fournir les moyens techniques et financiers pour développer une telle interface. Les États-Unis avaient investi beaucoup de temps et d'argent pour développer cette interface et souhaitaient poursuivre les travaux en ce sens.

M. POUND remercie M. Howman pour son rapport détaillé. Il se demandait si le Comité exécutif s'était penché sur la question des ONAD. Si une ONAD était non conforme, cela signifiait-il que le gouvernement était fautif ou que le CNO était fautif? Il ne savait pas si le Comité exécutif avait réussi à démêler cette question.

Par rapport à l'ANADO qui avait fait faillite, il dit que l'AMA devait peut-être se pencher sur son mandat et ses objectifs avant d'encourager la création d'une nouvelle organisation du même genre.

Concernant la présence aux réunions du Conseil de fondation, il dit espérer que le Comité exécutif arrive à trouver une solution par rapport aux absences. Par exemple, si un ministre était absent à deux réunions consécutives, ce ministre pourrait possiblement être remplacé par quelqu'un qui prendrait sa place. Il ne disait pas que c'était la seule solution, mais il fallait régler cette question.

Sur ADAMS, il dit que le point serait abordé plus tard. Pour répondre à son collègue des États-Unis, il espérait qu'il utilise le système ADAMS et que ce système devienne obligatoire. S'il y avait un autre système, la responsabilité de produire une interface qui fonctionnait avec ADAMS reposait sur les États-Unis et non sur l'AMA. La responsabilité incombait à celui qui n'utilisait pas ADAMS.

MME SCOTT soulève le point du développement des ONAD dans les plus grands pays, surtout au Brésil et en Russie. Il importait de dire qu'il y avait un faible niveau de confiance au sein de la communauté des athlètes de sports d'hiver voulant que les Jeux de Sochi soient propres, équitables et éthiques. Il régnait pessimisme, cynisme et scepticisme au sein de la communauté sportive à l'égard des activités antidopage. À la lumière des informations déjà connues à ce jour et des expériences du passé, on se demandait si l'antidopage serait à la hauteur. C'était ce que la communauté ressentait.

MME DÁVILA remercie l'AMA et le gouvernement canadien pour l'organisation de la réunion. Elle représentait l'Amérique du Sud et elle souhaitait réitérer l'intérêt de sa région pour la lutte contre le dopage. Elle reconnaît le travail important de Mme Pesce dans sa région et fait ensuite référence au point 16 du rapport afin d'expliquer le problème des laboratoires non accrédités en Amérique du Sud. Elle explique que le laboratoire de Buenos Aires était en processus d'accréditation et serait le troisième laboratoire de la région à obtenir une accréditation. Elle soulignait l'importance d'une telle accréditation pour la région et demandait que le processus se poursuive. Elle dit que le rapport stipulait qu'il y avait des laboratoires non reconnus qui opéraient en Amérique du Sud et que la région hésitait à réaliser des analyses dans les laboratoires accrédités. Elle demandait à l'AMA d'évaluer ce point en profondeur et de clarifier la situation. Elle ajoute qu'il y avait eu une réunion des ministres à Rio de Janeiro la semaine précédente. C'était pourquoi elle souhaitait fournir une explication. En Amérique du Sud, les pays qui avaient des laboratoires non accrédités par l'AMA faisaient des efforts importants pour lutter contre le dopage. Le problème était que les gouvernements n'avaient pas les ressources pour se conformer à toutes les procédures requises et pour réaliser les analyses requises afin d'obtenir une accréditation. Elle faisait référence à l'accréditation et à la reconnaissance des laboratoires. Les pays qu'elle représentait demandaient à l'AMA d'analyser l'accréditation en fonction des processus. Les laboratoires d'Amérique du Sud n'avaient pas les ressources financières pour réaliser toutes les analyses exigées. Elle ne demandait pas une réduction de la qualité, mais plutôt de reconnaître ces laboratoires pour les analyses qu'ils pouvaient réaliser. C'était important pour la région. Elle demandait à l'AMA d'organiser une mission en Amérique du Sud afin d'évaluer les laboratoires qui avaient un nombre considérable d'échantillons pour le football, le sport le plus populaire en Amérique du Sud; elle demandait qu'on reconnaisse les laboratoires pour les travaux qu'ils pouvaient compléter adéquatement.

M. RICCI BITTI félicite l'AMA pour les progrès faits par rapport aux ratifications de la Convention de l'UNESCO et réitère le souhait du Mouvement sportif de recevoir des informations sur la situation liée aux lois et aux pays ayant ratifié la Convention et sur la situation des ONAD. Ces informations seraient utiles sur le plan opérationnel.

Il partageait les inquiétudes de ses collègues du CIO au sujet de la situation des pays en train d'organiser des manifestations sportives d'envergure comme les Jeux olympiques (en Russie) et la Coupe du monde de la FIFA (au Brésil). Il appuyait les

efforts de l'AMA. L'Agence avait besoin d'ONAD fonctionnelles dans ces pays. L'AMA devait continuer à surveiller ces pays au moyen d'un groupe de travail commun qui pourrait aider au niveau politique (surtout au Brésil), et servir les intérêts de l'AMA.

Concernant les statistiques, il dit qu'il y avait deux avantages : la transparence ainsi que des données qui respectaient l'évolution du programme global. Il croyait que l'AMA devait être l'organisme responsable de diffuser de telles statistiques. Il soutenait fermement les propos avancés par le directeur général et espérait que l'AMA serait bientôt en mesure de diffuser ces statistiques plutôt que d'utiliser les statistiques produites par des tiers.

LE DR GERRARD appuyait les propos de son collègue des États-Unis par rapport à SIMON comme outil alternatif à ADAMS. Son pays, parmi d'autres, avait investi des sommes importantes dans SIMON sur la base que l'AMA comprenne qu'il y aurait des travaux sur l'interface. Il croyait que cet investissement avait été fait à un moment où ADAMS ne répondait pas entièrement aux exigences du programme. Il espérait que les discussions pouvaient se poursuivre et réitérait son soutien aux États-Unis et aux autres pays dans cette situation. Il souhaitait accélérer le processus de collecte d'informations et de statistiques pertinentes, mais tenait à signaler son appui aux États-Unis.

M. ROWE appuyait les interventions de ses collègues des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande, mais il appuyait la mise à niveau d'ADAMS comme activité prioritaire de l'AMA. Il voulait collaborer avec les autres et avec l'AMA afin de créer une interface efficace entre ADAMS et les autres systèmes, tout en retenant les commentaires de M. Pound sur la responsabilité financière.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il accueillait les commentaires sur ADAMS et SIMON. Il dit que la discussion avait eu lieu la veille et que le personnel des TI avait été clair à ce sujet. L'AMA avait le mandat de développer et de mettre à niveau le module sur la localisation dans ADAMS. Si l'AMA déviait de ce mandat en faisant autre chose, elle devrait reporter ses priorités. L'AMA n'avait tout simplement pas les ressources ni le temps pour cela. Quatre pays dans le monde utilisaient ADAMS. Ce n'était pas la priorité de l'AMA; il fallait mettre ce projet en attente et l'évaluer plus tard. Ce projet ne prendrait pas la place de la priorité sur la localisation, laquelle était cruciale.

Il croyait que M. Pound avait soulevé un très bon point en parlant de la non-conformité des ONAD. L'AMA avait remis un rapport sur la conformité et la non-conformité. Il en reviendrait au Conseil de fondation de se prononcer à cet égard en novembre. Il en reviendrait au Conseil de fondation de décider de la suite des choses. Ce qui se passerait par la suite serait laissé aux partenaires, au Mouvement sportif ou aux gouvernements. L'AMA devait évaluer les gestes que chacun pouvait poser. L'AMA connaissait la Charte du CIO et savait ce que le CIO pouvait faire par rapport aux fédérations reconnues. L'AMA cherchait des moyens pour engager les gouvernements en ce sens relativement aux ONAD (en tenant compte du fait que certaines étaient des CNO). Il dit que l'AMA allait déposer un rapport sur la conformité au Comité exécutif en septembre et que le Conseil de fondation se prononcerait sur le rapport final de conformité en novembre.

Il dit que M. Pound avait tout à fait raison par rapport à l'ANADO. En fait, l'AMA avait déjà abordé certains points par rapport au mandat de l'organisme. L'ANADO croyait que son mandat principal était de défendre ses membres et de leur fournir des services en s'assurant d'aborder collectivement les questions de front en fournissant des informations à l'AMA et à ses membres. L'ANADO ne reprendrait pas un programme commercial de collecte d'échantillons. C'est là qu'on avait perdu l'objectif de vue, ainsi que l'argent. Il signalait que les seuls perdants dans cette histoire étaient les membres de l'ANADO. Celle-ci devait de l'argent à ses membres, et non à l'AMA ou aux FI.

Il accueillait la suggestion sur la participation aux réunions du Conseil de fondation. Une règle de l'AMA stipulait que, si des membres n'étaient pas présents, leurs représentants désignés pouvaient assister aux réunions. L'AMA couvrait les frais, mais n'accordait pas de droit de parole ou de droit de vote.

Il dit à Mme Scott qu'il comprenait son point de vue et c'était pourquoi l'AMA faisait des efforts pour ces pays, compte tenu des événements importants qui approchaient. Le mandat de l'AMA était de s'assurer que les sportifs propres soient protégés et fassent confiance au processus. L'AMA voulait s'assurer que les tricheurs soient punis et elle y travaillait. Il était encourageant de savoir que les sportifs soutenaient de telles démarches.

Il dit qu'il comprenait le point soulevé par Mme Dávila par rapport aux laboratoires non accrédités. Il avait rencontré la FIFA en 2005 et les représentants des fédérations régionales de football en Amérique du Sud. Il leur avait expliqué qu'ils avaient besoin de laboratoires accrédités, autrement les résultats provenant des laboratoires non accrédités pouvaient être portés en appel, évitant ainsi aux sportifs des sanctions. C'était déjà arrivé. Les tricheurs s'en sortaient dans un cas où quelqu'un mettait en place un programme, collectait des échantillons et les envoyait à un laboratoire non accrédité. On avait discuté de ce processus et c'était pourquoi l'Argentine et le Mexique étaient en processus d'accréditation. Tous les pays n'avaient pas ou n'avaient pas tous besoin d'un laboratoire. L'AMA devait se pencher sur ce point d'un point de vue régional, mais elle avait besoin de soutien pour expliquer aux pays membres de la région comment pouvaient se faire le prélèvement et la livraison des échantillons aux laboratoires accrédités. Il dit qu'il serait heureux d'en parler avec Mme Dávila après la réunion.

Il remerciait M. Ricci Bitti pour son soutien. Ce dernier avait soulevé des points que l'AMA tentait de régler. Il prenait note du commentaire de M. Ricci Bitti sur les ONAD et les statistiques. Il s'agissait de deux points importants pour l'AMA. L'AMA se prononcerait à cet égard lors de prochaines réunions.

Il dit qu'il avait parlé d'ADAMS et de SIMON et ne pensait pas qu'il était nécessaire d'en rajouter.

MME DÁVILA dit que six années s'étaient écoulées et qu'il n'y avait toujours pas eu de solutions. Elle demandait donc qu'une équipe de l'AMA visite la région. Il ne s'agissait pas d'un manque de volonté, il s'agissait d'un manque de ressources. Il serait donc utile qu'une équipe visite la région pour envisager une solution puisqu'aucune solution n'avait été proposée en six ans.

LE PRÉSIDENT répond que le Code régissait les laboratoires et que les standards devaient être maintenus dans l'intérêt de tous. Il dit que l'AMA ferait ce qu'elle pouvait pour aider l'Amérique du Sud. On avait essayé d'obtenir une accréditation pour le laboratoire en Argentine; l'accréditation du laboratoire au Mexique était ralentie, mais il ne croyait pas que c'était à cause du manque d'efforts de la part de l'AMA. Le soutien y était. Tout le monde devait reconnaître que le Code avait des exigences à respecter dans l'intérêt de la justice. L'AMA devait poursuivre dans cette veine. Il dit qu'il aimerait voir plus de laboratoires accrédités en Amérique du Sud et proposait d'en discuter davantage dans un autre contexte afin de voir ce que l'AMA pourrait faire.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

3.1 Coordination des enquêtes et partage des informations et des preuves antidopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce point était le fruit d'une initiative amorcée en 2006. Il explique que l'AMA avait participé à plusieurs symposiums dont l'un organisé avec le soutien de l'USOC et de l'USADA au Colorado, l'un avec l'Agence antidopage du Royaume-Uni à Londres et deux organisés par l'ASADA et le gouvernement australien à Sydney. Le dernier symposium s'était tenu à Sydney à la fin du mois d'avril. Le document remis aux membres présentait les résultats de tous ces travaux. Il ne faisait pas partie du programme antidopage de l'AMA. Autrement dit, il ne s'agissait pas d'un standard international ou d'un modèle de bonnes pratiques, mais plutôt de lignes directrices destinées aux ONAD pour les aider à collaborer avec les forces de l'ordre ou les autres agences chargées de l'application des lois dans un pays donné afin de veiller à un partage adéquat des informations. Ceci profiterait également aux FI. Un bon exemple était l'affaire BALCO, où les forces de l'ordre des États-Unis avaient obtenu des informations et les avaient partagées avec l'USADA qui avait ensuite partagé à son tour les informations pertinentes avec l'IAAF. Les sportifs qui devaient participer aux Jeux olympiques d'Athènes avaient été bannis des Jeux, parce qu'un processus de sanctions avait été mis en place à l'avance. Les sportifs propres l'avaient emporté. Il dit qu'il était très fier que ce document soit achevé. Il s'agissait d'un document de très grande qualité. Il tenait à souligner les efforts du rédacteur en chef, Jonathan Taylor. Il s'agissait d'un projet conjoint entre les représentants des ONAD, des FI, des autorités douanières, des forces policières, de la ligue majeure de baseball et, bien entendu, de l'AMA et du CIO. Il s'agissait d'un bel exemple de collaboration donnant lieu à la production d'un document important. Il était heureux de le présenter aux fins d'information.

LE PRÉSIDENT endossait les remarques du directeur général. Il dit que le document était facile à comprendre. On ne pouvait pas dire que les avocats avaient l'habitude de rédiger des documents si conviviaux. Celui-ci l'était. C'était une ressource très utile. Lorsqu'elle traitait des contrôles, l'AMA avait toujours parlé de documents intelligents, ainsi que de qualité et non de quantité. La coordination soulignée dans ce document en était la preuve. Il le recommandait à tous les membres et demandait aux autorités publiques de le faire circuler et de l'utiliser de façon productive dans leurs pays.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la
Coordination des enquêtes et partage des
informations et des preuves antidopage.

3.2 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres des décisions prises la veille par le Comité exécutif.

On avait demandé à l'AMA de régler une question urgente au sujet d'une fuite de renseignements se rapportant à un coureur au Tour de France 2010. L'AMA s'en occupait, avec le soutien de l'UCI. La question touchait un principe important appuyé par l'AMA. Elle s'en occupait immédiatement.

Comme il l'avait mentionné dans son rapport, le Comité exécutif avait approuvé le protocole d'entente avec l'OMD.

Le Comité exécutif avait également approuvé l'annexe déposée au Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP) par rapport à la durée de conservation. Il y avait eu un léger changement, à savoir que « ONAD » soit remplacé par « OAD ».

Le Comité exécutif avait approuvé le nouveau processus de révision des bourses de recherche.

Le Comité exécutif avait également accepté l'amendement au Standard international pour les laboratoires (SIL), à savoir de remplacer le terme « devrait » par « doit » dans le SIL dans la clause liée au temps écoulé entre l'analyse des échantillons A et B. À ceux qui souhaitaient obtenir plus de détails, il dit qu'il y avait une clause dans le standard qui stipulait qu'il devrait y avoir sept jours entre l'analyse de l'échantillon A et de l'échantillon B. On pouvait maintenant lire qu'il « doit » y avoir sept jours (...)

Le Comité exécutif avait accepté le principe de garder les laboratoires indépendants des organisations antidopage. Les aspects pratiques de cette question seraient évalués dans le cadre de la révision du Code.

Le Comité exécutif avait aussi accepté que le principe de conservation des échantillons devienne de la conservation intelligente d'échantillons ciblés. Autrement dit, la période de conservation des échantillons devait être supérieure à trois mois. L'AMA fournirait des détails plus tard.

Il dit qu'on imposerait une condition aux bourses de recherche permettant à l'AMA de passer en revue et de commenter les résultats des recherches avant leur publication.

Les membres du Comité exécutif s'étaient entendus pour que les laboratoires accordent une plus grande importance aux analyses en double-aveugle durant la phase d'accréditation ou de ré-accréditation. Le Comité jugeait cet aspect important, mais cela impliquerait des coûts.

Le Comité exécutif avait approuvé le fait que chaque laboratoire accrédité paie pour le processus d'analyse des échantillons, soit environ 5 000 \$ par année, et ce, afin de respecter les exigences de l'organisme fournissant ces échantillons.

Ceci mettait fin à son rapport sur les décisions prises la veille.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la réunion du Comité exécutif.

4. Opérations / gestion

4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT dit que les membres devaient approuver la composition du Conseil de fondation et certifier cette approbation pour les autorités suisses. Il dit que les membres avaient devant eux une liste révisée la veille par le Comité exécutif. Le Comité exécutif avait recommandé d'endosser cette liste. Une seule modification avait été faite, soit que le terme honoraire suive le nom du Dr Aján. Il demandait aux membres s'ils souhaitaient apporter d'autres modifications.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit que la France était citée après son nom. Elle dit qu'elle ne représentait pas la France. Le siège social du Conseil de l'Europe était en France; elle ne savait pas si la dernière colonne faisait référence au domicile du représentant ou à un autre endroit. Elle n'était pas certaine de bien comprendre et se posait la question.

LE PRÉSIDENT répond que la colonne représentait le domicile de l'individu/organisme et non le pays que représentait l'individu.

M. MACADAM fait remarquer que les informations étaient justes, mais que compte tenu des élections au Canada, un nouveau ministre serait nommé dans les jours à venir. À l'heure actuelle, le ministre du Sport canadien était M. Lunn, mais cela changerait bientôt.

LE PRÉSIDENT dit que cette situation était particulière dans l'Empire britannique, à savoir qu'un ministre demeurait en poste jusqu'à la nomination d'un nouveau ministre. Le ministre du Sport du Canada avait perdu son emploi quelques semaines auparavant, mais demeurait ministre jusqu'à ce que le premier ministre en nomme un autre. L'AMA ferait le changement nécessaire dès qu'elle saurait le nom de ce nouveau ministre.

Il demandait aux membres d'approuver la composition du Conseil de fondation.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

4.2 Plan stratégique

– 4.2.1 Révision du plan

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce plan était le résultat de travaux d'envergure réalisés par la direction et deux experts indépendants en planification. Ceux-ci n'étaient pas liés au milieu du sport, aux gouvernements ou à l'antidopage; ils avaient grandement aidé à réviser le document à partir du plan de 2007-2012. Les changements reflétaient la situation actuelle. On avait souligné quelques points, notamment les droits des sportifs propres, les partenariats nécessaires dans lesquels l'AMA devait s'engager, comme ceux avec l'OMD, l'industrie pharmaceutique et ainsi de suite. Le document était amélioré et révisé. Si les membres souhaitaient voir la version avec suivi des modifications, il dit qu'il en avait une copie. Le Comité exécutif en avait discuté la veille et l'avait accepté. Mais, il y avait eu une demande du gouvernement européen d'ajouter un élément au plan. Aucune décision n'avait été prise, donc la demande demeurait. Il proposait que la direction évalue cette demande et la recommande aux deux experts afin de trouver une solution et de l'intégrer. Le point touchait la notion de rendement. Il demandait si les membres voulaient en discuter ou s'ils souhaitaient adopter le plan stratégique.

M. MUYTERS félicite la direction pour le Plan stratégique, qui renfermait la vision, la mission, les valeurs, les objectifs stratégiques et les indicateurs de performance. Il était très heureux de la façon dont les résultats avaient été formulés. Les représentants de l'Europe n'avaient qu'une seule remarque. La note documentaire stipulait que le Plan stratégique servait à définir la stratégie de l'Agence et disait que les décisions permettre d'allouer des ressources pour réaliser les objectifs, y compris les ressources financières et humaines. À la page 17, le texte de la stratégie faisait référence à la notion de rentabilité. Les représentants de l'Europe croyaient que la rentabilité devait être une des valeurs de base. Outre l'indépendance, la responsabilité, l'innovation, l'intégrité et le respect, il devait y avoir la rentabilité/efficacité. Selon lui, cette notion devrait être incluse dans les valeurs de base du Plan stratégique.

LE PRÉSIDENT accueille la proposition et dit que la direction trouverait un moyen, à l'aide d'experts, d'incorporer cette requête.

M. REEDIE fait référence à la suggestion pour le troisième objectif, à savoir que la formulation soit ajoutée afin de s'assurer que la relation avec l'UNESCO élabore les informations de la demande faite par M. Ricci Bitti, soit que l'UNESCO dise à l'AMA combien de pays disposaient de lois antidopage efficaces.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA était impliquée dans un projet avec l'UNESCO. L'AMA avait investi dans ce projet. Celui-ci serait disponible plus tard dans l'année. M. Barry Houlihan, l'auteur principal du rapport, avait dit à la direction de l'AMA que les travaux seraient finalisés en fin d'année et qu'un document serait déposé à ce moment-là. L'essentiel du projet serait terminé et n'exigerait que des mises à jour ponctuelles.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver le Plan stratégique avec les changements mineurs proposés.

DÉCISION

Le Plan stratégique, avec les amendements proposés, est approuvé.

– 4.2.2 Indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT dit que les indicateurs de performance étaient présentés aux membres à titre d'information. Il dit qu'il accepterait les commentaires. Il s'agissait d'une évaluation des progrès réalisés au sein de l'organisation.

M. POUND dit que, dans l'ensemble, il trouvait les indicateurs assez bien, quoique quelque peu tempérés. Il se demandait qui déterminait la pertinence de la performance. Était-ce une décision de la direction, du Comité exécutif, du Conseil de fondation ou de réviseurs externes?

LE PRÉSIDENT répond que le directeur général était responsable de l'évaluation. Il jugeait si le rendement était approprié ou non. De temps à autre, le directeur général recommandait des points au président, mais l'AMA ne faisait pas appel à des réviseurs externes pour ces indicateurs. C'était la manière de fonctionner, du moins dans ce pays.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les indicateurs de performance opérationnels.

4.3 Conférence mondiale 2013 sur le dopage dans le sport

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le document parlait de lui-même. Il s'agissait d'un rapport provisoire montrant les progrès réalisés et visant à rappeler aux membres la générosité du gouvernement d'Afrique du Sud à l'égard de l'AMA pour l'organisation de la conférence. Il dit que l'AMA économiserait beaucoup en 2013 puisqu'elle n'aurait pas à payer les coûts des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre 2013. Il ajoute que les travaux se poursuivaient. La direction préparait un ordre du jour pour la conférence. On fournirait une mise à jour aux membres en novembre. L'ordre du jour officiel ne serait probablement pas finalisé avant la fin de l'année suivante, car il ferait partie du processus de révision du Code. Il dit qu'on en saurait davantage à ce moment-là.

En tant que représentant de l'Europe, M. CZENE proposait que l'AMA s'assure que les interactions entre les gouvernements et le Mouvement sportif se fassent adéquatement comme ce fut le cas en 2003 à Copenhague. Il proposait de reprendre le format adopté à Copenhague, avec une approche thématique permettant aux gouvernements et aux associations sportives de discuter.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL croyait comprendre que les gouvernements européens suggéraient une intervention du gouvernement et une autre du Mouvement sportif et

ainsi de suite. Il dit qu'il verrait comment il serait possible d'intégrer cette façon de faire dans le processus. Il n'y voyait aucun inconvénient.

PROFESSOR LJUNGQVIST confirme que le Mouvement olympique était d'accord avec la proposition mise de l'avant par ses collègues de l'Europe.

DÉCISION

Il est pris note du point sur la Conférence mondiale 2013 sur le dopage dans le sport.

5. Juridique

5.1 Mise à jour : Juridique

M. NIGGLI dit qu'il souhaitait souligner quelques points de son rapport, en commençant par une bonne nouvelle, soit la décision du Conseil d'État français, la plus haute autorité administrative en France, la Cour suprême pour toutes les questions administratives, y compris pour les sanctions en matière de sport en France. Cette cause avait été lancée par un sportif d'un syndicat, et la FIFPro et les sportifs de l'UE avaient contesté la mise en place, en France, de règles sur la localisation arguant que cette mesure était démesurée et qu'elle violait les droits de la personne. La décision rendue en avril était la suivante : la demande avait été rejetée par le tribunal français, qui avait souligné des points très importants, notamment que les règles sur la localisation ne violaient pas la Convention européenne des droits de l'homme et qu'elles étaient proportionnelles à l'objectif général de lutte contre le dopage. Cette décision confirmait deux décisions antérieures en Espagne dans un cas de cyclisme où un coureur avait contesté les règles sur la localisation avant qu'elles ne deviennent des règles harmonisées et lorsque l'UCI avait des exigences permanentes (24 heures sur 24 quatre, 7 jours par semaine). Le tribunal espagnol avait rejeté la cause, jugeant qu'elle allait à l'encontre de la Constitution espagnole. L'association du joueur avait informé le CAHAMA qu'elle porterait l'affaire en appel devant la Cour européenne de Strasbourg. L'AMA avait été informée par le Tribunal des droits de l'homme qu'il y avait quatre causes en instance relatives au sport; celles-ci n'étaient pas seulement liées à des questions de dopage, mais aussi à des questions commerciales et de transfert de joueurs, toutes contre le Suisse parce qu'elles étaient dirigées contre le TAS et sa façon de procéder. L'AMA s'efforcerait de faire la liaison avec les autorités suisses et veillerait à ce que le TAS en fasse autant afin de s'assurer que les Suisses défendent la cause et obtiennent toutes les informations nécessaires. À l'heure actuelle, il n'y avait aucune cause devant le Tribunal des droits de l'homme concernant la localisation ou la protection des renseignements, ce qui était une bonne nouvelle.

L'autre point qu'il souhaitait souligner était une décision rendue au sujet du Passeport de l'Athlète. Il dit qu'il y avait trois décisions du TAS liées à des cas du passeport. L'AMA n'avait pas reçu les motifs du tribunal pour l'une de ces causes, mais les conclusions étaient positives. L'UCI avait eu gain de cause. Quant aux deux autres causes, le tribunal avait fourni des motifs assez favorables. Dans l'affaire Cauchiolli, le tribunal avait déclaré que le passeport était un outil fiable de détection indirecte du dopage. C'était très important, car cela jetait les bases pour l'utilisation d'un tel outil. Pour la première fois, le tribunal reconnaissait le passeport comme outil pour identifier les comportements de dopage. Dans l'affaire Valjavec, les conclusions du tribunal par rapport à la localisation étaient intéressantes. Le tribunal avait insisté sur le fait qu'il avait non seulement évalué les variations au niveau des paramètres médicaux ou sanguins, mais qu'il avait également établi une corrélation avec les informations sur la localisation pour identifier les *patterns* de dopage. On avait déclaré que la coïncidence entre la manipulation

sanguine et le calendrier des courses du sportif était remarquable. C'était important, car tout ceci justifiait les raisons pour lesquelles l'AMA recommandait que la durée de conservation des informations sur la localisation liées au passeport soit étendue. Il fallait comparer ces données pour que l'outil soit efficace. Ces causes étaient très positives et le fruit d'une excellente collaboration avec l'UCI. On ouvrait la voie à des cas du passeport et on prouvait son efficacité.

L'autre cas était celui du cycliste belge, Keisse. Il rappelle aux membres que l'affaire touchait la reconnaissance de la décision du TAS en Belgique. Le juge belge avait rendu une décision provisoire qui ne reconnaissait pas la décision du TAS et qui permettait au sportif de courir en dépit d'une sanction de deux ans imposée par le TAS. Il avait été allégué que le TAS était simplement un organe disciplinaire de l'UCI. Cette décision était exceptionnelle. Depuis, il y avait eu une décision finale et la cause du sportif avait été rejetée. Malheureusement, le juge n'avait pas contesté la reconnaissance de la décision du TAS et avait rejeté la cause alléguant différents motifs. Manifestement, il ne voulait pas se contredire dans cette affaire.

Une autre affaire abordée à maintes reprises était celle du coureur espagnol Valverde. Il rappelait aux membres que l'AMA s'était rendue devant le TAS. M. Valverde avait été condamné; il avait fait appel de toutes les décisions devant le tribunal fédéral suisse, mais tous ses appels avaient été rejetés par le tribunal. L'affaire était maintenant classée.

Il souhaitait souligner un point important relativement au TAS et aux coûts que les organisations antidopage pouvaient obtenir du TAS lorsqu'elles avaient gain de cause. Cette question était de plus en plus problématique pour l'AMA. Dans l'affaire Valverde, une procédure pour le moins longue et coûteuse (plus de 300 000 francs suisses), l'AMA avait obtenu 61 000 francs suisses du TAS. De cette somme, le TAS avait exigé quelque 40 000 francs suisses pour couvrir ses coûts; l'UCI n'avait reçu que 20 000 francs suisses. Ceci représentait moins de 10% de l'investissement. Cette somme était dérisoire, compte tenu du fait que le sportif concerné était très riche et avait fait beaucoup d'argent. On ne parlait pas ici de sportifs qui n'avaient pas les moyens de se défendre. Il citait un autre exemple concret de cette situation liée au TAS. Il s'agissait de l'affaire du passeport de Valvajec. Celle-ci avait également été coûteuse et avait impliqué plusieurs experts médicaux, plusieurs témoins et ainsi de suite. Le TAS n'avait remis que 2 500 francs suisses. La somme n'avait aucun rapport avec les investissements faits par les organisations poursuivant ces causes. Il dit que la situation était inadéquate, surtout dans des causes où les sportifs avaient beaucoup de moyens financiers.

Il dit que l'affaire Operación Puerto se rendrait devant les tribunaux. Il ne s'agissait plus d'un cas de dopage. Le procureur public espagnol avait demandé des peines d'emprisonnement de deux ans pour plusieurs parties impliquées dans l'affaire. L'AMA attendait la suite des choses.

Il attire l'attention des membres sur un cas inhabituel, le cas 25 de son rapport. Ce cas impliquait un athlète sud-africain qui avait essayé de faire entendre sa cause sans succès. Après s'être rendue devant le TAS, et à la suite de la décision du tribunal fédéral déclarant que le TAS n'était pas compétent, la cause avait été renvoyée en Afrique du Sud. Le sportif s'était présenté à l'AMA alléguant que personne ne pouvait se prononcer sur son cas. L'AMA avait tenté de faire bouger les choses en Afrique du Sud, sans succès, et avait décidé d'exercer son droit de présenter la cause directement devant le TAS en vertu de l'article 13.3 du Code, et ce, afin que le sportif soit entendu. L'AMA avait informé l'IAAF de ses démarches, au cas où elle souhaitait intervenir, et comptait également informer la Fédération d'athlétisme sud-africaine. L'AMA ne souhaitait pas

réellement s'impliquer dans cette affaire, mais elle avait agi parce qu'elle croyait qu'il était équitable que le sportif ait la possibilité de se faire entendre devant un tribunal.

M. POUND dit que la question du TAS et de la remise de coûts était très importante pour ceux qui tentaient de renforcer les règles antidopage. Il demandait si l'AMA avait pris des mesures pour essayer de mettre en place un cadre conceptuel par rapport au moment où les coûts correspondraient davantage à ce qui avait été dépensé en réalité. Il croyait que le TAS ou le CIAS (Conseil international de l'arbitrage en matière de sport) devait mettre en place des lignes directrices à cet égard. Lorsque les choses avaient débuté et que les cas n'étaient pas si complexes qu'aujourd'hui, l'idée avait été d'encourager le recours au TAS et de favoriser des coûts peu élevés. Avec certains appels actuels bien financés, les choses étaient différentes. Il croyait qu'il fallait établir des lignes directrices, en collaboration avec les utilisateurs. Il lui semblait que les utilisateurs, le TAS et le CIAS devaient créer de telles lignes directrices afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir. Dans une affaire sans valeur, on pouvait établir des coûts. Il ne croyait pas que le TAS le ferait seul, sans l'aide des groupes d'utilisateurs.

MME SCOTT avait un commentaire au sujet des sanctions et de la durée. Elle dit se rappeler qu'en 2009, la sanction de quatre ans avait été proposée et adoptée dans le Code, puis annoncée comme une mesure importante ayant un franc succès. Elle examinait certains des cas actuels et ne voyait pas de sanction de quatre ans. Elle ajoute qu'elle n'avait pas entendu ou vu de fédération imposer une telle sanction. Elle se demandait si des sanctions de quatre ans étaient parfois imposées. À quoi bon inscrire une telle mesure dans le Code si personne ne s'en servait dans des cas sérieux de dopage.

M. PENGILLY fait référence au cas 19 (Wickmayer-Malisse) qui contestait de toute évidence la structure du TAS. Il se demandait si M. Niggli pouvait faire la lumière sur le niveau de risque pour cette structure au moyen de ce cas.

LE DR AJÁN dit qu'il souhaitait donner des informations à Mme Scott et aux membres. Depuis huit ans, l'IWF avait imposé des suspensions de quatre ans. Peut-être que les FI étaient les seules à appliquer cette mesure. À ce jour, il y avait eu des causes en cour, mais l'IWF avait toujours eu gain de cause.

M. DIKIC dit qu'il remplaçait Mme Snežana Samardžič Markovič. Celle-ci ne pouvait assister à la réunion. Il croyait que le rapport était excellent et espérait que le prochain directeur du département Juridique continuerait de fournir des rapports d'une telle qualité compte tenu du départ de M. Niggli.

Il souhaitait en savoir plus sur les causes devant le tribunal européen des droits de l'homme. Il n'était pas convaincu qu'elles étaient liées à la question de la localisation, comme l'affaire Wickmayer-Malisse. Il était important d'être attentif et de tenter de savoir pourquoi toutes les causes étaient devant le tribunal européen des droits de l'homme. Il appuyait toute action visant à éclairer cette affaire.

M. MCQUAID dit qu'il appuyait ce que M. Niggli avait déclaré par rapport à la remise des coûts et ce que M. Pound avait dit sur le fait que l'AMA devait essayer de trouver des moyens pour s'assurer que le TAS évalue de façon appropriée les coûts déboursés par les fédérations et l'AMA pour défendre ces causes. Celles-ci étaient souvent reportées par des avocats et parfois par des sportifs quelque peu naïfs.

Concernant le commentaire sur la suspension de quatre ans, il dit que sa fédération souhaitait introduire cette sanction et que chaque fois qu'il échangeait avec les avocats et le service antidopage, on lui parlait de proportionnalité. On lui disait que le TAS finirait par imposer des sanctions de deux ans en fonction de la proportionnalité. Il fallait effectivement se pencher sur ce point, surtout avec la révision du Code imminente, et ce,

afin d'avoir un portrait global sur la façon d'appliquer les sanctions de quatre ans. Les FI souhaitaient fermement appliquer de telles sanctions, puisque les sanctions de deux ans ne suffisaient pas à empêcher les sportifs de revenir au niveau initial après deux ans.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit qu'elle avait noté quelques contradictions lors des dernières interventions portant sur le TAS. D'un côté, on contestait le TAS devant le tribunal européen des droits de l'homme pour le manque allégué d'impartialité et d'indépendance, ainsi que le fait qu'il ne se conformait pas aux exigences d'un tribunal indépendant. L'AMA assumait que le TAS respectait ces exigences. Du même coup, plusieurs interventions avaient été faites, dont une dans le rapport du directeur général, sur des discussions avec le TAS et sur la manière d'éviter des causes inutiles. Quelqu'un avait proposé que l'on discute de lignes directrices sur la remise des coûts. Elle avait entendu M. Niggli parler d'échanges avec le TAS sur des questions litigieuses, mais elle avouait ne pas très bien comprendre. D'un côté, on parlait d'institution indépendante et d'un autre côté, on disait que l'AMA pouvait influencer la procédure du TAS. Elle souhaitait avoir des précisions à ce sujet.

LE PRÉSIDENT répond que l'AMA était très consciente du fait que cet organisme judiciaire (tribunal) était indépendant et qu'elle devait se tenir à l'écart, car elle se retrouvait souvent devant ce tribunal. Ceci étant dit, il y avait des discussions informelles, notamment sur la manière dont les opérations pouvaient améliorer les résultats, les objectifs du TAS au sein de sa structure, la mise en place des résultats et, bien entendu, les objectifs de l'AMA. À la réunion de novembre, on lui avait demandé de contacter le nouveau président du CIAS, parce que ce dernier (M. Coates) était australien. Il avait rencontré ce dernier en décembre. Le directeur général avait également eu d'autres discussions informelles productives lors des réunions de SportAccord à Londres. Il dit que l'AMA poursuivrait les discussions. Il ajoute que l'AMA adopterait une attitude adéquate par rapport aux enjeux. L'AMA ne dictait pas au TAS la conduite à adopter, elle ne lui demandait que de prendre en considération la façon qu'il évoluait, y compris les coûts et ce que l'AMA percevait comme un désavantage. Le TAS avait été créé afin d'offrir une accessibilité, une justice abordable et des décisions rapides, mais au bout du compte, le TAS restait un organisme indépendant, régi par ses propres règles et prenant ses propres décisions. Néanmoins, l'AMA soumettait des commentaires à titre de participant dans ce secteur de la justice. Il rassure Mme De Boer-Buquicchio en lui disant que l'AMA ne tentait pas de contrôler la façon de faire du TAS; elle n'avait aucun droit de le faire. À titre de membre du CIAS, M. Pound pourrait peut-être fournir des précisions à ce sujet. Il l'en remerciait d'avance.

M. POUND dit qu'il était important de comprendre que l'arbitrage était une entente consensuelle : les parties se réunissaient et essayaient de trouver le meilleur moyen de gérer un ensemble particulier de règles. Si le TAS prenait ses propres décisions, il souhaitait tout de même obtenir des commentaires. Cette façon de faire existait aussi au sein des tribunaux ordinaires – d'ailleurs, au sein des tribunaux créés par la loi, il existait même un processus de consultation entre les associations judiciaires et les associations d'avocats sur la façon d'administrer la justice. Donc, ces échanges n'étaient pas inhabituels; en fait, ce qui serait considéré comme inhabituel serait que de telles consultations n'aient pas lieu.

Faisant de nouveau référence à la question de la suspension de quatre ans, LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il était aussi déçu que Mme Scott de voir que la suspension de quatre ans était rarement imposée, sauf par l'IWF. Il rappelait aux membres que la raison expliquant une extension de la suspension à quatre ans avait été basée sur la découverte que les avantages liés à l'usage de stéroïdes pouvaient exister au-delà de deux ans. C'était pourquoi l'extension avait été abordée puis intégrée dans le Code à partir de 2009. On avait noté certains cas de dopage aux stéroïdes au cours des

deux dernières années; ces cas auraient dû être assujettis à la suspension de quatre ans. Il aurait fallu que la suspension de quatre ans soit imposée au cours des deux dernières années, mais cela n'avait pas été le cas.

M. POUND dit que, lorsque l'AMA avait décidé de changer la règle de revenir à des substances plus spécifiques et de donner plus de flexibilité au niveau des sentences, d'éminents avocats, surtout en Europe, avaient conseillé l'AMA et lui avaient dit qu'une suspension de quatre ans pour un premier délit ne serait pas disproportionnée. Ainsi ce Rubicon avait déjà été franchi. Il était décevant de voir tout à coup que certaines FI déclaraient cette mesure disproportionnée. En fonction des preuves médicales et des conseils juridiques reçus, il n'y avait aucune raison de ne pas imposer la sanction de quatre ans dans les cas qui l'exigeaient. S'il fallait analyser cette question hors du TAS, qu'il en soit ainsi. L'AMA pouvait avoir confiance au fait que les questions légales étaient très cohérentes.

M. NIGGLI répond qu'il serait très heureux de collaborer avec le TAS à la préparation de lignes directrices adéquates qui veilleraient à une remise proportionnelle des coûts.

Concernant la suspension de quatre ans, il dit qu'il y avait eu des cas pour lesquels une telle suspension avait été imposée, notamment en haltérophilie et dans quelques autres sports. Dans un cas récent du passeport, on avait exigé des suspensions de quatre ans, mais elles avaient été refusées. Il y avait eu une période durant laquelle des décisions avaient été prises avant l'entrée en vigueur de la nouvelle version du Code; les règles ne pouvaient donc s'appliquer dans ces cas, mais la situation avait changé.

Pour répondre à la question de M. Pengilly sur le cas 19, il dit qu'il s'agissait d'une cause compliquée en Belgique. Différentes instances étaient impliquées et il était évident que les avocats des sportifs tentaient d'attaquer le système plutôt que de défendre les intérêts de leurs clients. La même situation s'était produite avec l'affaire Keisse : les avocats de la défense avaient tenté de créer un précédent sans tenir compte des véritables intérêts de leur client. Mais l'AMA attendait une décision du Conseil d'État en Belgique. Il y avait un risque que certaines questions présentées dans la cause soient référées à la Cour européenne de justice au Luxembourg, et non à Strasbourg. L'idée étant que certaines décisions du Luxembourg sur des questions de principe, dont le recours à l'arbitrage, la localisation, etc., pourraient avoir une incidence sur le système tout entier. L'AMA devait donc surveiller de près cette cause. L'AMA n'avait pas été admise dans toutes les procédures et se battait, mais il ne savait pas si l'AMA pourrait participer à toutes les procédures. La communauté flamande avait été admise. Il veillerait à ce que les communications soient efficaces.

Il confirme les propos du Dr Aján.

Il dit à M. Dikic que les affaires en instance à Strasbourg n'étaient pas liées à la localisation; elles concernaient le TAS. Elles différaient de l'affaire Wickmayer-Malisse; celle-ci serait portée devant la Cour européenne de justice où l'AMA pourrait possiblement intervenir. Il dit qu'il avait peu de détails sur les cas à Strasbourg. Ces cas étaient contre des pays et non contre des parties. La défense revenait donc à la Suisse. Il ajoute que les pays étaient relativement bien organisés quand venait le temps de présenter les causes. L'AMA ne s'adresserait au TAS que pour une seule raison : s'assurer que le TAS fournisse les informations pertinentes aux parties chargées de défendre les causes au niveau du gouvernement suisse.

Il dit qu'il n'avait rien à rajouter aux propos de M. McQuaid.

Il dit à Mme De Boer-Buquicchio que M. Pound avait répondu à sa question. L'arbitrage était différent et régi par une entente entre les parties. Il dit que le TAS avait

ses propres règles. L'AMA n'abordait pas les causes individuelles, elle discutait des principes au niveau des règles du TAS.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu : Juridique.

5.2 Interpol

M. NIGGLI informe les membres qu'il n'avait rien à rajouter sur le rapport d'activités d'Interpol qui se trouvait dans leur dossier. Il dit simplement que la collaboration de l'AMA avec Interpol et l'officier se déroulait bien et portait fruits. Interpol avait organisé plusieurs activités pour faciliter le travail des autorités du monde entier chargées d'appliquer la loi. L'AMA tirait partie des résultats. Ceci prouvait que ces efforts n'étaient pas uniquement administratifs, mais également très concrets.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur Interpol.

5.3 Politique en matière de conflits d'intérêts

M. NIGGLI dit que le document parlait de lui-même. Le Comité exécutif souhaitait rendre officielle la politique de l'AMA en matière de conflits d'intérêts. Celle-ci s'appliquait à tous les membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif ainsi qu'aux officiers, représentants, employés et consultants. Elle était fondée sur le principe de la transparence et sur le fait que tous devaient être en position de déclarer tout conflit d'intérêts avant de prendre part à une décision. Tout le processus était décrit dans le document. Il était soumis à l'approbation du Conseil de fondation. Une fois approuvée, la politique serait mise en place. Tout le monde devrait se soumettre à cette pratique annuellement. Le tout serait géré par le bureau exécutif.

M. POUND fait remarquer que tout le monde autour de la table était représentant d'un autre membre. Lorsqu'on rédigeait une telle politique en matière de conflits d'intérêts, il fallait se pencher sur ce point et se demander s'il y avait une démarche spéciale par rapport à un conflit. Il avait été élu par le CIO et représentait le CIO. Il ne savait pas cela constituait un conflit, mais il fallait s'entendre sur ce point.

LE PRÉSIDENT rassure M. Pound en lui disant que ce point avait été approuvé. Il était peut-être le seul dans la salle à ne pas représenter une autorité publique, même s'il représentait les autorités publiques. Les membres étaient présents parce qu'ils représentaient un organisme en particulier. Il fallait tenir compte de ce fait au moment de dévoiler des informations.

Au nom de l'Europe, M. GIERSZ accueillait favorablement cette politique présentée par l'AMA. Elle était très cohérente avec l'approche éthique et les valeurs de base que l'AMA véhiculait dans le Plan stratégique révisé. Pour une organisation comme l'AMA, une telle politique était une priorité transparente.

M. MACADAM précise que la politique proposée la veille s'appliquait également aux représentants/délégués.

LE PRÉSIDENT dit que s'il n'y avait pas d'autres interventions, une fois la politique approuvée par les membres du Conseil de fondation, le directeur général de l'AMA rédigerait une lettre à leur intention sollicitant leur déclaration par rapport audit document. Il ajoute qu'à toutes les réunions, il y aurait un point permanent à l'ordre du jour – vraisemblablement après les présences – où on donnerait l'occasion aux membres de se prononcer ou de déclarer tout conflit d'intérêts survenu depuis la signature de la

déclaration, cela ne prendrait que quelques secondes en début de réunion. Le directeur général serait chargé de conserver les déclarations. Les membres devraient prendre note du fait que la politique avait été rédigée pour les domaines où des bourses étaient octroyées, surtout des bourses pour la recherche scientifique ou la recherche en sciences sociales. À cet égard, il pouvait y avoir conflit d'intérêts. Il était donc nécessaire de prendre les mesures pour s'assurer que les renseignements soient disponibles et pour éviter tout conflit d'intérêts. La direction était d'avis qu'il devait y avoir une forme de supervision de la firme d'avocats qui avait aidé à rédiger la politique. Ceci étant dit, l'AMA pourrait peut-être avoir plus de soutien relativement aux bourses au début des réunions. Pour aider les membres à mieux comprendre, il ajoute que ceux-ci devraient répondre à une lettre, fournir des renseignements et signer la lettre. Cette procédure se ferait annuellement afin de mettre à jour tous les renseignements. Dans la plupart des cas, aucune mise à jour ne serait requise, mais la procédure aurait lieu annuellement. Il demandait si cette politique était acceptable. Il remerciait les membres de leur soutien.

DÉCISION

La politique en matière de conflits d'intérêts est approuvée.

6. Finance

6.1 Contributions des gouvernements/du CIO

LE PRÉSIDENT demande aux membres de noter qu'il y aurait une courte présentation de M. Felix Roth de PricewaterhouseCoopers portant sur l'audit. Ceci afin de permettre aux membres de prendre leur décision sur les comptes 2010, un peu plus tard. Les membres auraient également l'occasion d'examiner le projet de budget. Il demandait aux membres d'examiner ce projet de budget en prenant en considération le fait qu'il s'agissait d'un projet de budget et non d'un document de décision. Il dit que le Comité Finance et Administration apprécierait toutes les suggestions des membres. Ce comité discuterait de ces commentaires à sa réunion de juillet avant de faire une proposition officielle pour le budget de l'année suivante.

M. REEDIE fait remarquer à la blague qu'après avoir entendu les informations complexes du rapport juridique, son rapport sur les questions d'argent était simple comme bonjour. Le premier point touchait la mise à jour de la situation des contributions au 10 mai. Il dit que l'AMA avait réussi à récolter près de 18 millions de dollars de ses partenaires, ce qui représentait environ 68% du total facturé. Il invitait les membres à examiner les paiements par continent. Il dit que si certains membres avaient des « amis » au sein des ministères des Finances de certains pays, ils pouvaient peut-être les convaincre d'effectuer des versements plus tôt, puisque cela favorisait l'AMA. Il explique que cet exercice se faisait couramment et que le versement des contributions de cette année était plus lent que lors des années précédentes. Mais le fait que le monde vive des transformations à l'heure actuelle expliquait peut-être cette situation.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements/du CIO.

6.2 Comptes 2010

M. REEDIE informe les membres que les comptes étaient précédés d'un aperçu financier et que les comptes intitulés « Projet final » se trouvaient dans les documents remis aux membres. Le Conseil de fondation serait invité à les approuver. Ces documents

étaient présentés par le département Finance de l'AMA, avec la collaboration des auditeurs, PricewaterhouseCoopers, et conformément aux IFRS, le système comptable utilisé par le CIO et par l'AMA, à la demande du CIO. Les données les plus importantes montraient que les états financiers annuels avaient enregistré un déficit de moins de 643 000 dollars, ce qui constituait un résultat supérieur aux prévisions budgétaires de 1,1 million de dollars approuvées l'année précédente. Ceci s'expliquait par une saine gestion, un contrôle des dépenses et une situation financière complexe liée à la variation des taux de change, situation où l'AMA avait tiré profit de la force du dollar américain par rapport au dollar canadien pendant un certain temps. Malheureusement, le dollar américain avait subi un nouveau recul.

Les auditeurs avaient présenté un document intitulé « Assurance » qui se voulait un rapport sur la qualité de l'audit; document estimé comme irréprochable. Il n'y voyait aucun problème en soi. Le seul point à noter, dit-il en exprimant ses excuses formulées la veille au Comité exécutif, était que les comptes d'investissements étaient passés d'actifs à court terme à actifs à long terme. Il avait informé le Comité exécutif que ce montant était de 1 300 \$ US; en fait, le montant était de 1,3 million de dollars, ainsi la somme était plus élevée, mais l'erreur de placement était minime. Bref, les données étaient les mêmes.

Il dit qu'il soumettrait officiellement les comptes aux fins d'approbation, mais que le président souhaitait d'abord que M. Roth parle des comptes et de l'audit. Les membres pourraient ensuite poser les questions voulues.

LE PRÉSIDENT accepte de poursuivre comme l'avait suggéré M. Reedie.

M. ROTH dit qu'il souhaitait d'abord fournir un aperçu du rapport d'auditeur et de formuler quelques commentaires sur les états financiers. Dans le rapport du vérificateur légal sur les états financiers, il pouvait conclure, selon son appréciation, que les états financiers pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2010 donnaient une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et du mouvement des fonds en conformité avec les IFRS et étaient conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation. Il confirmait qu'un système de contrôle interne était en place et avait été désigné pour la préparation des états financiers selon les prescriptions du Conseil de fondation. Il recommandait d'approuver les états financiers soumis aux membres.

En passant brièvement en revue le bilan et l'état des activités, il dit que ceux-ci étaient présentés en dollars américains et en francs suisses. En vertu des lois suisses, ils devaient être présentés en francs suisses, mais la comptabilité était tenue en dollars américains. Il dit que les membres verraient que le total du bilan en dollars américains était très stable, à 35 millions d'une année à l'autre. Pour ce qui était des francs suisses, on pouvait remarquer une légère baisse ainsi qu'une légère baisse au niveau des fonds propres. Ceci s'expliquait par le redressement du franc suisse par rapport au dollar américain.

Concernant l'état des activités, bien que le total des revenus était relativement stable d'une année à l'autre, on notait une légère hausse globale des dépenses opérationnelles, qui provenait des salaires et autres charges de personnel ainsi que des frais de voyage et de logement, un excédant des dépenses sur les revenus de près de 600 000 dollars en 2010, comparativement à un excès de revenus sur les dépenses de 1,7 million de dollars en 2009. Ceci concluait le rapport de PricewaterhouseCoopers. Il dit qu'il était prêt à répondre aux questions des membres.

LE PRÉSIDENT demande si les membres du Conseil de fondation avaient des commentaires ou des questions.

M. REEDIE demande aux membres d'approuver les comptes de l'AMA ainsi que tous les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2010. Il remercie M. Roth et PricewaterhouseCoopers pour leur soutien à l'AMA.

M. REEDIE dit que, comme les membres le savaient déjà, le prochain document (Annexe 3) était son favori. Il s'agissait du document « Chiffres réels vs Budget ». Ce document montrait, au cours d'une année complète, les prévisions budgétaires faites par le Comité Finance et Administration pour l'AMA (revenus et dépenses) en comparaison des chiffres réels. Il avait passé en revue les données jusqu'à la fin de l'année 2010 et croyait que deux ou trois points méritaient une attention particulière. Du côté des revenus, l'AMA n'avait pas eu le succès escompté en termes d'accréditation des laboratoires. Ceci s'expliquait principalement par le fait que l'AMA croyait recevoir une demande d'accréditation du laboratoire mexicain et que cette demande ne s'était jamais faite. Sans demande, l'AMA ne pouvait manifestement pas exiger de frais d'accréditation. De plus, l'AMA avait eu moins de succès avec les intérêts qu'elle pouvait toucher de ses liquidités et investissements. Les taux du marché avaient été très bas (les plus bas depuis longtemps) et l'AMA avait une politique, endossée par ses Comités exécutifs et Conseils de fondation successifs, de ne pas faire d'investissements spéculatifs; dans l'ensemble l'AMA faisait des investissements prudents, ainsi il était plus difficile d'obtenir des taux d'intérêt plus élevés. C'est ce qui expliquait tous ces coûts.

Du côté des dépenses, département par département, l'article le plus coûteux était les frais de litiges. Monsieur Niggli avait expliqué les différents cas aux membres. Financièrement parlant, au cours des 15 derniers mois, l'AMA avait dépensé près de 1,7 million de dollars. Elle disposait également de 1,5 million en réserve. Que l'AMA utilise ou non les fonds de la réserve demeurait une décision financière. Jusqu'à maintenant, l'AMA n'avait pas utilisé ces fonds, mais on avait envisagé de le faire. Les membres devaient toutefois savoir que si des individus contestaient le système d'arbitrage, de telles attaques commençaient d'abord par des cas d'antidopage; l'AMA se trouvait souvent mêlée à ces cas et tout le processus engendrait des coûts importants. La question du jour était la suivante : la situation allait-elle durer? Il croyait que oui.

Il poursuit en disant que l'AMA avait acheté le code source du système ADAMS et avait continué les développements à ce chapitre. L'AMA avait légèrement dépassé son budget pour le programme de sensibilisation aux Jeux du Commonwealth en Inde et pour le modèle de sensibilisation. Le Comité Finance et Administration trouvait que les frais de voyage étaient variables, selon le lieu de résidence des membres des comités. Les membres qui voyageaient fréquemment avaient probablement constaté que les frais des compagnies aériennes étaient plus élevés qu'auparavant. Ces hausses se reflétaient dans les coûts de l'Agence. Sous la rubrique coûts opérationnels, il devait signaler une petite erreur. L'AMA avait dépensé environ 140 000 dollars en frais juridiques et de consultants pour la négociation du nouveau bail à Montréal. Le Comité Finance et Administration n'avait pas prévu de tels frais. Eût été le cas, l'écart aurait été moindre. Cependant, il ajoute que l'AMA constaterait une baisse importante des taxes municipales. Le contrat avait été très favorable pour l'AMA parce que le propriétaire en avait assumé une partie. Exceptionnellement, l'AMA avait déboursé des frais additionnels de recrutement et de déménagement au cours de la dernière année. Certaines personnes avaient quitté l'AMA et avaient déménagé; l'Agence avait pris en charge ces frais. Monsieur Reedie dit qu'il y avait des pressions relativement aux frais de voyage dans les bureaux régionaux. Comme l'AMA exigeait que les bureaux régionaux s'impliquent davantage et se déplacent, elle devait assumer les déficits.

Ceci constituait un rapport très précis de toutes les sommes perçues et dépensées en 2010. Le déficit de 640 000 \$ US avait été beaucoup moins élevé qu'estimé.

DÉCISION

Les Comptes 2010 sont approuvés.

6.3 Comptes trimestriels 2011

M. REEDIE informe les membres que les comptes trimestriels étaient présentés pour le premier trimestre se terminant le 31 mars. Il répète qu'en début d'année, l'AMA collectait un fort pourcentage des contributions des autorités publiques; le CIO versait ensuite des contributions équivalentes. L'AMA recevait beaucoup d'argent et ne dépensait que 25% de ses dépenses au cours de cette période et affichait toujours un excédent important. Ainsi, le bilan et l'état des profits et des pertes affichaient des résultats satisfaisants, et ce, en raison de la période.

À nouveau, le document intéressant ici était celui intitulé « Chiffres réels vs Budget »; les données couvraient une période de trois mois (jusqu'au 31 mars) et donnaient un aperçu de la situation durant cette période. À nouveau, les frais de litiges étaient très élevés, voire plus qu'anticipés sur une période de 12 mois. Au cours des trois premiers mois de l'année, l'AMA avait dépensé 420 000 \$ des 900 000 \$ alloués au budget. Les ressources en information affichaient des données légèrement supérieures. Les programmes de développement des ORAD coûtaient plus cher que d'habitude, mais on l'avait informé qu'il s'agissait d'une question de période et qu'il y avait beaucoup plus d'activités au cours du premier trimestre que durant le reste de l'année. On avait remarqué des dépenses de recrutement et de déménagement à ce niveau. Il dit aux membres que ces données, fournies mensuellement par l'équipe des Finances l'AMA, donnaient un portrait précis de ce qui se passait durant l'année en termes de revenus, de dépenses, de comparatifs, et ce, afin que le Comité Finance et Administration soit au fait de toutes les données.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2011.

6.4 Projet de budget 2012 – planification provisoire

M. REEDIE dit que les autorités publiques avaient demandé au Comité Finance et Administration en novembre de présenter un projet de budget pour l'année 2012. Ce document avait été préparé par la direction de l'AMA. Il dit que le Comité Finance et Administration se réunirait à la fin de juillet. L'hypothèse était qu'il y aurait une augmentation globale des salaires de 3%, que la recherche pour la science et pour les sciences sociales resterait au même niveau, qu'on créerait un budget distinct pour les dépenses en immobilisations, et que le budget des dépenses inclurait désormais des coûts d'amortissement. Il était important de se pencher sur les devises. Le Comité Finance et Administration était d'avis que l'impact du taux de change sur les salaires au Canada serait de 7% et de 10% sur les salaires en Suisse. Le dollar canadien avait connu une hausse par rapport au dollar américain. L'AMA était payée en dollars américains et dépensait en dollars canadiens. L'impact était donc important.

Il poursuit en disant que le document avait été préparé en fonction d'une hausse des contributions à 2% et à 0%, tel que discuté lors de la dernière réunion. Les membres pourraient constater l'impact de ces deux différentes données sur le projet de budget. Il fallait se demander si l'AMA avait la capacité de récolter 96% des contributions. Le monde était complexe et il ne serait peut-être pas aussi facile de récolter les contributions que par le passé. Certes, l'AMA avait réussi à récolter ses contributions jusqu'à maintenant et ceci lui avait permis de constituer une réserve de fonds non attribués de près de 9 millions de dollars. Elle avait pu faire face aux déficits d'une année

à l'autre. S'il n'y avait aucune hausse des contributions, la réserve s'épuiserait rapidement et l'AMA devrait exiger une hausse importante des contributions plus tard pour ramener le budget au même niveau. Il dit que le Comité Finance et Administration se pencherait sur cette question attentivement et ramènerait ce point à la réunion du Comité exécutif en septembre avec plus de détails et de conseils. Il en reviendrait alors au Comité exécutif de statuer sur le budget qui serait présenté au Conseil de fondation en novembre. Il ajoute que l'AMA avait réussi à s'en tirer avec de modestes contributions au fil des ans, mais qu'on arriverait éventuellement à un point où la pensée magique ne fonctionnerait plus.

En faisant un retour sur son budget original par rapport aux données comparatives de 2010, on voyait dans presque toutes les rubriques que l'AMA se situait à 98%, 99% ou 100%. Ceci lui indiquait que l'organisation et les divers départements et employés étaient engagés à répondre à tous les besoins des membres. Il y avait donc peu de latitude. Tout le monde disait que l'AMA devait mener une foule d'activités; il le souhaitait aussi. Mais en fin de compte, il fallait que l'AMA trouve du financement pour toutes ces activités. Il dit qu'il était prêt à répondre aux questions des membres.

LE PRÉSIDENT invite les membres à transmettre leurs commentaires ou questions sur les comptes trimestriels ou sur le projet de budget.

M. MUYTERS dit que, sachant qu'il ne s'agissait que d'un projet de budget pour 2012, les autorités de l'Europe avaient les mêmes préoccupations que M. Reddie, à savoir que les résultats de 2009 affichaient un profit de 1,7 million de dollars. Les résultats de 2010 affichaient un déficit de 640 000 dollars (et non une perte de 1,1 million), les résultats de 2011 montraient un déficit de 2,382 millions de dollars et les résultats anticipés de 2012 prévoyaient un déficit de 3,3 à 3,6 millions de dollars. À l'instar de M. Reddie, l'Europe était aussi inquiète que les profits accumulés dans le passé soient vite dilapidés. C'était pourquoi les autorités publiques d'Europe avaient demandé à l'AMA, en novembre, de fournir un budget en fonction d'une augmentation des contributions à 0%. Mais les autorités avaient demandé de voir si cette option était envisageable avec une augmentation à 0% s'appliquant aux dépenses et aux revenus. L'Europe comprenait que 2102 était une année olympique et que ce serait plus difficile, mais il croyait que la direction devait faire l'exercice jusqu'en juillet pour voir quelles dépenses l'AMA pouvait sabrer. Il était conscient que l'exercice n'allait pas être facile. Si l'AMA ne le faisait pas, les revenus devraient augmenter et il faudrait une augmentation des contributions à 10% pour obtenir un budget équilibré. Il était convaincu qu'en temps de crise, les autorités publiques ne seraient certainement pas en mesure de verser des contributions de 10% ou plus à l'AMA. Il fallait se pencher attentivement sur cette question et envisager les différents scénarios d'ici le mois de juillet. Même sans augmentation des revenus et des dépenses, il y aurait coûté que coûte un déficit de 1,2 million de dollars. La mesure était peut-être insuffisante, mais il fallait évaluer la question afin d'éviter de dilapider rapidement toute la réserve de l'AMA.

M. POUND souhaitait formuler quelques commentaires. Il dit qu'il n'était pas banquier, mais que les individus qui connaissaient les données pourraient se prononcer. En tenant compte des mouvements de change récents qui avaient touché le dollar américain, il dit que si on versait le même montant en euros (plutôt qu'en dollars américains), on se rendait compte qu'il y avait une baisse importante des contributions. Il fallait y penser.

Concernant son deuxième commentaire, il dit que la lutte contre le dopage dans le sport était importante. Personne ne niait ce fait. À la lumière de ces données et sachant ce qu'il fallait faire pour lutter efficacement contre le dopage, comment les membres pouvaient-ils envisager une hausse à 0% ou à 2%? Selon lui, il était insensé de mener les activités de l'AMA avec un si petit budget, compte tenu des responsabilités de tout le

monde dans la lutte contre le dopage. Son expérience au sein de différentes organisations voulait qu'on utilise des pourcentages lorsque les montants étaient trop bas. Selon lui, 29 millions de dollars constituaient une somme dérisoire pour mener une telle lutte. Il croyait que l'AMA avait donné trop de pouvoirs au Comité exécutif à cet égard. Il se demandait ce qui avait bien pu passer par la tête des membres lorsque ceux-ci avaient songé à une hausse de 0% ou de 2%. En tant que membre du Conseil de fondation, il avouait n'y rien comprendre.

M. MUYTERS répond à M. Pound et lui dit que dans la plupart des pays, aucun budget n'était consacré à la lutte contre le dopage. Tous les ministres des Finances essayaient d'éviter les coûts et de réduire les dépenses. Il comprenait tout à fait le point de M. Pound par rapport à la lutte contre le dopage dans le sport; tout le monde autour de la table pensait qu'il s'agissait d'une cause louable et qu'il fallait lutter contre le dopage. Toutefois, en temps de crise, chaque euro comptait. Les ministères qui ne subissaient pas de coupures pouvaient se compter chanceux. Une hausse à 0% tel que demandé exceptionnelle. La plupart des ministères subissaient des coupures; dans la plupart des pays d'Europe, un budget à 0% d'augmentation d'une année à l'autre était déjà considéré comme une bonne chose. Il rassurait M. Pound que les ministères de tous les pays diraient : « Pas dans mon ministère, savez-vous à quel point l'éducation (ou la santé ou la lutte contre le dopage) est importante? » Tous affirmaient la même chose. Il dit que c'était pourquoi les autorités européennes avaient demandé une augmentation à 0% s'appliquant aux dépenses et aux revenus.

M. AGUIRRE dit qu'outre le fait de se pencher sur les dépenses, en raison de la situation financière difficile, les membres devaient passer en revue les critères liés aux contributions à l'AMA. Il ne croyait pas qu'il existait de critères précis touchant la manière dont les pays devaient contribuer. Il dit qu'il avait vu une liste des contributions des différents pays et que les contributions de certains pays n'étaient pas toujours proportionnelles à leur capacité de payer. Ce critère pourrait être pris en compte et établi selon certains indicateurs, notamment le niveau de participation aux Jeux olympiques, la population nationale, le PIB et ainsi de suite. Avec le temps, la lutte contre le dopage dans le sport exigerait plus de ressources; il fallait peut-être évaluer les critères de contribution.

LE PRÉSIDENT appréciait les suggestions, mais notait que ce point avait fait l'objet de nombreuses discussions; les gouvernements en particulier avaient débattu de ce point en 2001. La responsabilité régionale était établie dans la Convention de l'UNESCO; il ne s'agissait pas d'une formule de l'AMA. Un changement dans la façon de contribuer exigerait un amendement à la Convention de l'UNESCO. Il ne croyait pas que cela serait possible puisque la décision avait été prise dans le cadre d'une entente internationale par le truchement de l'Organisation des Nations Unies.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit qu'elle souhaitait également faire part des inquiétudes exprimées par les États membres à Strasbourg à la réunion du Conseil de l'Europe. Les inquiétudes touchaient la réduction des contributions fournies aux organisations internationales en raison de situations financières difficiles. Au sein du Conseil de l'Europe, il y avait une nécessité d'établir des priorités et de sacrifier des activités d'abord jugées essentielles pour le respect du mandat et des objectifs de l'organisation. L'exercice était difficile. Elle comprenait parfaitement le point de vue de M. Pound, de la direction et du président de l'AMA, mais elle croyait qu'il serait utile de considérer d'autres sources de financement pour des activités jugées importantes, mais qui ne pourraient être couvertes dans le futur. Le Conseil de l'Europe avait eu recours à un moyen à l'extérieur du quota stipulé en vertu de la Convention de l'UNESCO, à savoir les contributions volontaires. Elles permettaient aux partenaires de verser des contributions pour une activité jugée essentielle ne pouvant être financée au moyen des

contributions régulières. Cette démarche exigerait probablement une stratégie de mobilisation des ressources. On pourrait dans un premier temps évaluer une telle stratégie; celle-ci pourrait ensuite constituer une source d'inspiration de base au moment de prendre les décisions.

M. POUND s'excusait auprès des membres de devoir intervenir à nouveau. Il dit que l'idée de Mme Boer-Buquicchio était excellente. Il croyait qu'elle devait fonctionner dans le contexte de l'UNESCO. Il dit qu'il y avait deux points à considérer : il existait d'autres sources de revenus ou de financement outre les contributions volontaires. Lorsque l'AMA avait évalué ces sources plusieurs années auparavant – en croyant que l'Agence pouvait obtenir du financement de commanditaires ou d'autres sources équivalant à quatre millions de dollars par année – les gouvernements avaient répondu qu'ils réduiraient leurs contributions. Il devait donc y avoir un engagement, de la part des gouvernements et du Mouvement olympique, stipulant que les revenus supplémentaires n'affecteraient pas les contributions des partenaires. La différence avec les contributions versées aux autres organisations internationales était que l'AMA devait composer avec un problème international; les solutions locales au dopage ne suffisaient pas, parce que le dopage traversait les frontières. Ainsi, il fallait absolument une organisation internationale pour faire avancer la cause. L'AMA avait besoin de défenseurs plus influents au Conseil et à la table des ministères pour faire passer son message. À plusieurs égards, on se trouvait dans une situation gagnant-perdant sur le plan des taxes. C'était une question d'établir le bien-fondé de la cause. Même durant les années de forte expansion, à entendre les parties s'indigner devant les demandes d'augmentation de 3%, on aurait cru que le monde allait s'effondrer. Ce n'avait pas été le cas. Si l'AMA devait explorer d'autres sources de financement, qu'il en soit ainsi. Si ces revenus provenaient des gouvernements, tant mieux; si elles venaient du secteur privé, c'était encore mieux, pourvu que cela ne devienne pas un prétexte pour les partenaires actuels de réduire leurs contributions. Il croyait qu'il y avait beaucoup de possibilités, parce que le monde disposait de beaucoup de ressources.

MME DE BOER-BUQUICCHIO voulait réagir à l'intervention de M. Pound. Si les gouvernements décidaient de réduire leurs contributions, la démarche ne valait plus rien. Ce n'était pas la situation au sein du Conseil de l'Europe où les contributions étaient prioritaires. M. Pound avait fait une comparaison en disant que l'AMA devait composer avec des questions internationales et que les siennes (à elle) étaient plutôt de nature régionale. Le Conseil de l'Europe devait aussi composer avec plusieurs questions internationales, notamment la corruption, la cybercriminalité, la traite de personnes, et ainsi de suite. Le Conseil de l'Europe composait avec des problèmes qui dépassaient les frontières et qui couvraient la planète tout entière.

M. RICCI BITTI dit que le rôle du Conseil de fondation était d'aiguiller M. Reddie et l'équipe des Finances par rapport au budget de la prochaine année avant les réunions de septembre et de novembre. Il dit qu'il avait entendu le point de vue des gouvernements et qu'il était quelque peu perplexe. Il appuyait pleinement l'approche de M. Pound. Les membres avaient devant eux un budget présenté de façon très détaillée et professionnelle. Il y avait toujours des coûts imprévus et imprévisibles, surtout par rapport aux frais juridiques et à la volatilité des changes. De toute évidence, l'AMA avait besoin de plus d'argent pour réaliser ses activités. Sa suggestion était la suivante : que le Conseil de fondation décide de maintenir l'idée d'une hausse à 0% (et de décider des activités à couper afin de respecter l'économie générale), ou de permettre une hausse de 5%. Une hausse de 2% était une solution conservatrice et ne correspondait pas aux préoccupations exprimées. Le Conseil de fondation devait donc décider et trancher, sans quoi, il devrait demander au directeur général et au personnel de trouver des activités où il faudrait appliquer des coupures.

M. ROWE dit qu'on semblait supposer qu'il y aurait une hausse à 0%. Il dit qu'il avait parlé à un collègue d'Océanie et qu'il serait heureux de considérer une hausse à 0% afin de voir ce que cela pourrait donner. Un tel exercice pouvait certainement illustrer certains points soulevés autour de la table, de même que la nature peu recommandable des coupures envisageables tout en aidant à faire la lumière sur la situation. Sans proposition appuyant l'un ou l'autre des modes de financement, l'exercice pouvait s'avérer utile pour voir les résultats.

LE PRÉSIDENT répond que le Comité évaluerait certainement ce point à la lumière des propos soulevés en matinée.

M. REEDIE dit que les discussions avaient été intéressantes. Pendant un moment, il avait songé à coopter M. Pound au Comité Finance et Administration, mais il avait résisté à cette tentation. M. Pound avait fourni des conseils utiles lorsqu'il avait fait référence aux devises. Si les partenaires payaient l'AMA en dollars américains, les autorités publiques d'Europe épargneraient 8% par rapport à l'année précédente. C'était là l'effet des changements sur le plan des devises. M. Pound avait toujours dit que l'AMA était sous-financée. Cela était évident. Mais, comme M. Muyters l'avait dit, les gouvernements avaient toujours été réticents à l'idée de verser des hausses à l'AMA. C'était la triste réalité. D'une manière ou d'une autre, l'AMA devrait trouver une solution. Il ajoute que le membre du Guatemala avait dit que, s'il s'agissait d'une question touchant la Convention de l'UNESCO, on pouvait possiblement changer la façon de verser les contributions à l'AMA. L'AMA avait toujours permis aux gouvernements de décider de la façon dont ils faisaient les versements. Si cela se faisait par le truchement de la Convention de l'UNESCO, il n'était pas certain que l'AMA pourrait le faire, mais peut-être que l'UNESCO le pourrait.

Il dit comprendre de tous les commentaires formulés (ils avaient été nombreux d'une année à l'autre) que les choses étaient difficiles. Le problème avec des organisations internationales comme le Conseil de l'Europe était le suivant : si ces organisations versaient 2% de plus à l'AMA, elles devraient verser le même montant aux autres organisations avec lesquelles elles traitaient. Il comprenait cette situation. Il comprenait aussi la discussion autour des sources alternatives de financement. Il avait échangé avec le prédécesseur de Mme De Boer-Buquicchio l'année précédente sur ce point, mais il n'y avait eu aucune solution. Il dit qu'il en parlerait à Mme De Boer-Buquicchio afin de voir si les discussions pouvaient se poursuivre à cet égard.

Une chose était claire et certaine : si l'AMA trouvait d'autres sources de financement, les gouvernements ne pouvaient pas dire qu'ils réduiraient leurs contributions. Ceci encourageait les membres à chercher des sources de financement, plutôt que de penser que les gouvernements réduiraient leurs contributions si les membres trouvaient du financement.

Il dit à M. Ricci Bitti que 5% était une belle somme et lui demandait de présenter ses données au Comité exécutif et au Conseil de fondation en septembre et en novembre.

Il dit à M. Rowe que le Comité Finance et Administration avait passé toutes les dépenses au peigne fin afin de voir les dépenses qui pouvaient être réduites; il y avait peu de marge de manœuvre. On pouvait peut-être jouer avec les dépenses liées aux déplacements ou à quelques autres items, mais l'AMA ne ferait pas d'économies importantes à ce niveau. En adoptant un budget à 0% d'augmentation, le seul moyen d'y arriver serait de cesser les activités. Le CIO croyait toujours que la lutte contre le dopage dans le sport était l'une de ses priorités et serait très réticent à adopter cette option. C'était pourquoi le Comité Finance et Administration jouait avec les petits montants de sorte que l'AMA puisse poursuivre ses activités. Le problème était qu'on en demandait toujours plus.

Il dit qu'il tenterait de présenter des propositions d'augmentation des contributions à la prochaine réunion afin que l'AMA puisse conserver une partie de ses sommes non allouées pour une période de trois ou quatre ans, et afin qu'elle puisse augmenter les contributions de façon modeste et demander des contributions plus élevées un peu plus tard, une fois l'économie mondiale rétablie. Ceci qui permettrait au Comité Finance et Administration d'introduire progressivement les dépenses devant être incorporées. Il remerciait tout le monde pour leur contribution. Les discussions avaient été utiles. Il termine en disant que le Comité Finance et Administration continuerait de se pencher sur cette question.

LE PRÉSIDENT dit que cela serait utile dans le contexte de la valeur de l'euro (ou de la valeur de toute autre devise) par rapport au dollar américain; la réalité était la suivante : si l'AMA obtenait la même valeur pour l'euro l'année suivante, elle serait fort satisfaite. Il dit que les membres devaient se rappeler que dans le cas de la masse salariale, les salaires étaient versés en dollars canadiens. Il y avait donc une hausse de 8% en vertu du taux de change. D'un côté, il y avait une hausse, et de l'autre, on sollicitait une baisse. Cependant, si les membres se penchaient sur les taux de change et les avantages pour toutes les devises par rapport au dollar américain à l'heure actuelle, les mêmes dollars aideraient l'AMA à passer ce moment critique à court terme, mais pas à long terme.

M. REEDIE dit qu'il y avait un problème, à savoir que l'un des partenaires principaux recevait ses revenus en dollars américains et payait l'AMA en dollars américains. C'était un bailleur de fonds important.

LE PRÉSIDENT dit qu'il valait la peine d'évaluer la question. Il dit qu'il avait apprécié les échanges et les discussions et que la question serait traitée en fonction des recommandations présentées au Comité exécutif en septembre.

DÉCISION

Le projet de budget 2012 est approuvé.

7. Code mondial antidopage

7.1 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code

LE PRÉSIDENT dit que les membres recevaient à toutes les réunions une mise à jour sur la conformité, comme ils l'avaient demandé.

M. ANDERSEN dit que les membres avaient en main des documents à jour. Le rapport des progrès fournissait des détails sur les progrès réalisés entre le 18 avril et le 13 mai, soit depuis l'envoi des documents par courriel. Au cours de cette période, deux autres FI de sports olympiques d'été, ainsi que trois FI reconnues par le CIO et un pays européen étaient devenus conformes.

Il souhaitait passer en revue les documents avec les membres, à commencer par la situation actuelle des FI et des ONAD. Nul besoin de répéter que l'une des priorités de l'AMA était la supervision, comme stipulé dans l'énoncé de mission. Selon lui, il était important de revenir en arrière et de faire un bref historique de la situation de l'AMA en termes de rapport sur la conformité. Il dit que le Code 2003, en vigueur en 2004, prévoyait la présentation d'un rapport de conformité en 2006. En 2006, le rapport sur les progrès avait été déposé et approuvé à titre de révision, ainsi aucun rapport sur la conformité n'avait été présenté en tant que tel. L'AMA avait présenté des rapports intérimaires à toutes les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. L'AMA avait alors décidé de présenter un rapport officiel sur la conformité en novembre 2008. Il

rappelait aux membres que le dépôt de ce rapport (en 2008) avait été reporté en mai 2009. Entre temps, on avait procédé à la révision du Code, lequel était entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Ainsi, en mai 2009, le rapport de conformité avait été présenté, mais avait été considéré comme désuet. Il n’y avait donc eu aucune décision en matière de conformité ou de non-conformité à ce moment-là. Conformément au Code 2009, il avait présenté un rapport de conformité à toutes les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il avait été décidé en mai 2009 que le rapport officiel sur la conformité au Code serait présenté en novembre cette année. Le rapport présenté aujourd’hui aux membres était un rapport intérimaire.

Il dit que l’AMA supervisait 303 signataires. Ces 303 signataires incluaient des FI olympiques, des FI reconnues par le CIO, des FI membres de SportAccord, des ONAD et des CNO agissant à titre d’ONAD. L’AMA avait publié deux rapports. Ceux-ci avaient été remis aux membres. Les rapports « avec points » (verts ou noirs) comprenaient deux parties : les règles et les programmes antidopage. Les membres avaient aussi exigé un autre rapport, soit un rapport sommaire divisé en quatre catégories : conformité/en progression/non-conformité, ainsi qu’une case pour les circonstances exceptionnelles.

Le rapport « avec points » contenait une section liée aux règles antidopage. L’AMA avait fourni tout le soutien nécessaire aux signataires afin qu’ils intègrent les règles antidopage, et ce, en créant des règles modèles pour les FI, les ONAD, les ORAD. Elle avait même créé, en collaboration avec l’ACNO, une déclaration qui se voulait un moyen simplifié pour les CNO de souscrire aux éléments additionnels du Code. Au moment de parler des règles antidopage, il fallait également se rappeler qu’il ne s’agissait pas nécessairement d’un ensemble de règles adoptées par les sports dans un pays. Cela impliquait des lois en place dans différents pays et des règles sur le sport dans certaines régions du monde. Dans la troisième catégorie de pays, un mélange de ces deux aspects (lois en place et règles sur le sport) s’appliquait. Il ajoute que les départements concernés de l’AMA avaient passé en revue toutes les règles et législations des 303 signataires; l’AMA avait aussi fourni son soutien à ceux qui l’avaient demandé. Concernant les programmes antidopage, il dit que les membres avaient demandé à la direction de l’AMA de se pencher sur quatre différents secteurs. L’AMA aurait pu se pencher sur plusieurs points, dont les statistiques, mais ce point serait peut-être abordé plus tard. Pour cette révision du Code, on avait demandé à la direction d’évaluer les programmes d’éducation (obligatoire en vertu du Code), les contrôles en et hors compétition, le système des AUT et de gestion des résultats.

Il dit qu’il était important d’insister sur l’énoncé qui figurait à la première page du rapport « avec points », relativement à la situation de conformité des signataires, à savoir que le présent document ne fournissait pas d’informations sur la qualité. Il abordait seulement le niveau requis de conformité. Tous les signataires étaient encouragés à atteindre des standards plus élevés que les standards de base dans le cadre de leurs activités antidopage quotidiennes. Cet énoncé était important parce que quelqu’un pouvait supposer que le rapport de conformité abordait la qualité, mais ce n’était pas le cas du tout.

Il dit qu’il avait fait une compilation des deux rapports que les membres avaient sous la main afin de leur donner un aperçu de la situation des différentes FI et régions.

Il dit que la diapo montrait un aperçu des progrès réalisés par les FI entre mai 2009 et mai 2011 en matière de mise en place au quotidien de règles et de programmes antidopage. La colonne de gauche montrait la situation en mai 2009. Les membres pouvaient aussi voir les autres groupes, les fédérations internationales des sports olympiques d’hiver, les FI reconnues par le CIO, les FI membres de SportAccord et les FI de sports paralympiques. On avait constaté des progrès importants depuis mai 2009. La

prochaine diapo montrait le même portrait, mais elle combinait les règles et les programmes des différents groupes. Les membres pouvaient voir les FI internationales des sports olympiques d'été qui se portaient très bien en termes de conformité; certaines progressaient et, selon lui, il restait peu de travail à faire pour qu'elles deviennent conformes. Du côté des FI reconnues par SportAccord et au FI des sports paralympiques, il y avait un peu plus de pain sur la planche. Concernant les ONAD, elles avaient été divisées en cinq régions olympiques. Les membres pourraient constater les mêmes progrès que sur les diapos précédentes. On avait constaté des avancées importantes en Afrique en matière de mise en place de règles et de programmes. Cette région comptait 44 pays membres d'une ORAD et neuf pays non membres. Dans les Amériques, on avait fait des progrès dans les deux secteurs (règles et programmes) et cette région comptait deux ORAD, avec 22 pays membres et 20 pays non membres. En Asie, on avait réalisé des progrès au niveau des règles et des programmes. En Europe, c'était le même scénario. Plusieurs pays d'Europe étaient conformes au niveau des programmes, ce qui signifiait qu'ils avaient des programmes antidopage efficaces, mais certains n'avaient pas de règles. Ceci s'expliquait par le fait que certaines lois étaient en instance et que ce processus prenait du temps. C'était le contraire dans les autres régions, où il y avait des règles, mais pas de lois et où les programmes antidopage étaient plus limités. On pouvait voir les mêmes données (règles et programmes) pour les cinq régions olympiques.

En combinant les 303 signataires, les FI et les 205 ONAD, on pouvait constater que 94 signataires étaient conformes, 128 (42%) étaient en progression et 81 (27%) n'étaient pas encore conformes. L'AMA avait aussi fait des comparaisons quant au niveau de performance sportive. L'AMA avait retenu les six derniers Jeux olympiques, soit de Sydney en 2000 à Vancouver en 2010, où 3 545 médailles avaient été remises. Des 48 ONAD (pays seulement) ou 46 organisations conformes à une ONAD, 76% des médailles avaient été remises à ces pays, soit 2 685 médailles. En combinant les catégories « conformité et en progression », 92% des médailles avaient été remises à ces ONAD. Il dit qu'il souhaitait montrer aux membres un portrait des efforts de conformité au Code dans le monde entier. Il restait peu de travail à faire du côté des pays « en progression »; il pouvait notamment s'agir de questions liées aux lois ou aux programmes. L'AMA estimait à 141 le nombre d'ONAD conformes au Code.

Il soulignait que le soutien de l'AMA aux partenaires était important, puisque l'Agence avait fait le nécessaire pour aider les partenaires et les signataires à devenir conformes au Code. La direction de l'AMA, en collaboration avec tous les départements de l'AMA, y compris les bureaux régionaux et les ORAD, avaient fait le nécessaire à ce chapitre. Ce point avait été prioritaire à l'ordre du jour de l'AMA au cours des dernières années. L'AMA avait transmis à tous un sondage en ligne, avec des questions ciblées, et la plupart des signataires y avaient répondu. L'AMA avait obtenu beaucoup de renseignements par le biais d'ADAMS, puisque des centaines d'OAD utilisaient le système. L'AMA avait également eu beaucoup d'aide de la part du bureau régional européen et des relations avec les FI de Lausanne, ainsi que de l'ASOIF, des fédérations reconnues et de SportAccord; tous avaient aidé à contacter les FI et à veiller à la conformité au Code.

Enfin, il souhaitait souligner les progrès importants faits par les signataires. Ceci étant dit, certains avaient encore beaucoup de pain sur la planche d'ici novembre avant de devenir conformes. Il les encourageait à faire le nécessaire dans les plus brefs délais. Il encourageait tout le monde parce que la question touchait tout le monde. Lorsque novembre viendrait, si l'AMA devait déclarer certains signataires non conformes, la question reviendrait au Conseil de fondation et à tous les intervenants impliqués dans la lutte contre le dopage. Ainsi, il sollicitait la pleine collaboration de tous dans ce processus.

LE PROFESSEUR DE ROSE dit qu'il croyait que le rapport était très important et digne de discussions. Cela devait se faire en fonction de faits réels. Par rapport au Brésil, son pays, il constatait que le rapport indiquait une agence de contrôle du dopage qui n'existait pas pour l'ONAD du Brésil, car celle-ci n'avait jamais été approuvée. Le rapport n'indiquait pas l'agence du CNO approuvée par l'AMA. Cette information figurait sur le site Web de l'AMA. Si l'AMA commençait à accepter des faits et non des idées, le rapport serait plus véridique et accepté à l'échelle mondiale.

MME BOKEL dit que ce qui la frappait davantage était que seul le tiers des ONAD était en mesure de respecter les critères de base. Elle se demandait quels critères manquaient pour que le rapport soit également un indicateur de qualité. Elle se demandait si M. Andersen pouvait fournir des données et statistiques à cet égard.

M. CZENE remercie M. Andersen d'avoir mentionné la Hongrie, le seul pays d'Europe à avoir atteint la pleine conformité. Quoiqu'il en soit, il était de son devoir, au nom des autres pays européens, de demander des précisions sur les conséquences potentielles en cas de non-conformité. Lorsqu'une ONAD était non conforme, cela signifiait-il que le laboratoire de ce pays était aussi non conforme? Il insiste sur le fait que l'Europe était d'avis que ce rapport ne fournissait aucune information sur la qualité des programmes antidopage; il fallait voir au-delà des règles et se concentrer sur la mise en place et la qualité.

M. POUND dit qu'il partageait les points de vue exprimés par rapport à la qualité. Le rapport semblait indiquer que les signataires étaient conformes, mais plusieurs programmes étaient très inadéquats. Il ne savait pas où tout cela pouvait bien mener l'AMA. Il était intéressant de constater des progrès, mais ce n'était pas la préoccupation principale. La question était de déterminer s'il y avait conformité ou non-conformité. On était conforme ou on ne l'était pas. Le fait de noter les progrès n'était pas pertinent. Il ne s'agissait pas de médecine nucléaire. Le Code avait été adopté huit ans auparavant. Il y avait eu quelques changements, mais aucun qui soit très significatif. Il n'y avait aucune raison pour qu'un pays, une FI ou un CNO ne soit pas conforme au Code à ce stade-là. Qui allait superviser la qualité? Qui allait décider qu'un programme antidopage était adéquat ou non? Il dit qu'il était intéressé de voir les statistiques et les pourcentages sur les médailles olympiques, etc., mais que tout cela ne voulait rien dire, selon lui. Il souhaitait voir un rapport stipulant qu'un signataire était conforme ou non conforme. Les progrès touchaient les organismes non conformes. Ceux-ci devraient trouver un moyen de se conformer d'ici novembre. Le rôle de l'AMA était de soumettre un rapport sur la conformité en novembre 2011. Après cette date, il adviendrait ce qui devait advenir. Le CIO, les FI ou les gouvernements devaient joindre leurs gestes à leurs paroles. L'AMA devait toutefois annoncer les faits.

M. RICCI BITTI souhaitait exprimer les frustrations du Mouvement sportif sur la question et revenir sur ce qui avait été dit en matinée. Au moment d'adhérer au mouvement de la lutte contre le dopage, on avait demandé aux autorités sportives de devenir conformes avant les Jeux olympiques d'Athènes; on avait demandé aux gouvernements de ratifier la Convention de l'UNESCO à ce moment. Les contributions n'étaient pas qu'une question d'argent ou de signature de convention; c'était aussi une question de mettre en place des lois et des ONAD efficaces. De toute évidence, ce n'était pas le cas ici. Se portant à la défense des FI, il tentait de définir cet exercice. Il était certain que la non-conformité des FI était d'ordre administratif ou formel. Malheureusement, la non-conformité des ONAD était plus importante. La question des contributions à la lutte contre le dopage impliquait plus qu'une hausse à 2%. Il y avait d'autres points à considérer.

M. PENGILLY dit que, du point de vue des sportifs, ceux-ci voulaient savoir qu'ils avaient des chances équitables. L'harmonisation était donc essentielle. Il y avait cependant un véritable danger, à savoir que si les pays ou les sports n'étaient pas conformes ou si les mesures en matière de conformité n'étaient pas assez fermes ou si la non-conformité n'était pas sanctionnée efficacement, à l'instar des sportifs, certains n'auraient pas de chances équitables. Quelle information (ou confirmation) pouvait-on donner aux sportifs leur permettant de croire que les questions de conformité seraient traitées sévèrement afin que l'impact sur le dopage dans le sport soit positif?

M. ANDERSEN dit au professeur De Rose que la seule chose qu'il pouvait dire à propos des faits était que l'information reçue venait des gouvernements et qu'une agence appelée ABCD avait été établie, avec des règles mais sans programme. Tels étaient les informations que l'AMA avait reçues. Il en savait un peu plus sur le Brésil, mais dit qu'il n'aborderait pas ce point à l'heure actuelle. Il dit que l'AMA visiterait ce pays dans un proche avenir afin d'évaluer la situation et d'échanger avec le gouvernement à cet égard.

Il dit à Mme Bokel qu'il n'y avait pas de statistiques indiquant que les ONAD n'avaient pas respecté certains éléments de la section des règles ou des quatre secteurs de la section des programmes. En général, pour la plupart des pays, il y avait un problème lié aux règles, surtout lorsque des lois nationales étaient en cause. Ces questions prenaient du temps et elles pouvaient expliquer pourquoi un pays n'était pas encore conforme. Concernant les programmes, la plupart des signataires avaient des programmes d'éducation en place. Ce point n'était pas trop complexe. La complexité résidait dans la qualité des programmes, mais il ne parlerait pas de cet aspect. Les contrôles en et hors compétition, qui impliquaient des contributions et un engagement financiers, manquaient beaucoup de cohérence en matière de conformité au Code.

Il dit à M. Czene que le SIL stipulait que l'ONAD et le pays devaient être conformes au Code afin d'avoir un laboratoire dans ce pays. Si cela n'était pas le cas, la situation serait référée au Conseil de fondation qui prendrait une décision à cet égard.

Il dit que M. Pound avait soulevé plusieurs points qui avaient déjà été soulevés à maintes reprises par la direction de l'AMA. Quelles devraient être les limites de l'AMA au moment de déclarer un signataire conforme ou non? Il n'était pas certain que l'AMA serait en mesure de qualifier ou d'envisager une forme d'évaluation de la qualité pour 303 signataires. Cette tâche était colossale. Il dit qu'il avait réalisé des évaluations de la qualité pour des organisations antidopage et qu'il fallait beaucoup de ressources pour une seule organisation. Il hésitait donc à le faire pour un si grand nombre. Le rapport indiquait noir sur blanc qu'il n'y avait pas de conformité sans les dix points. La catégorie « en progression » avait été ajoutée afin d'indiquer qu'un organisme était sur le point de devenir conforme. Si un organisme ne se trouvait pas dans la catégorie « conformité », il n'était pas conforme, point à la ligne.

Il dit à M. Ricci Bitti que les différents signataires avaient différentes qualités. La fédération de M. Ricci Bitti en faisait plus que la plupart des autres FI. Il fallait le souligner. En regardant la liste et les fédérations, on pouvait constater que certaines étaient conformes, mais comme il l'avait mentionné plus tôt, l'AMA ne mesurait pas la qualité des programmes.

Il dit à M. Pengilly qu'en novembre 2011, le Conseil de fondation de l'AMA devrait dire clairement aux sportifs qui respectaient les critères établis par l'AMA en matière de conformité au Code. Ceux qui ne respecteraient pas les critères seraient déclarés non conformes par le Conseil de fondation, cette information serait ensuite rendue publique, comme le stipulait le Code.

LE PRÉSIDENT dit qu'il restait encore du travail, de toute évidence. Il ajoute qu'il y aurait un dernier rapport des progrès en septembre, puis un rapport final en novembre. Il dit qu'il trouverait tout à fait inacceptable en novembre que le Conseil de fondation propose de reporter l'affaire. L'AMA était tenue de publier un rapport final et de le soumettre à ses partenaires. Il espérait que les choses se passeraient ainsi. Il demandait aux membres de se rappeler de ce point ainsi que des efforts qu'ils devraient déployer pour faire en sorte que les organisations de leurs pays ou de leurs sports deviennent conformes. Il ne s'agissait pas d'une question de qualité. L'AMA devait produire un rapport et il croyait que les reports du passé avaient miné l'intégrité de l'AMA. Il ne pouvait s'imaginer un seul instant que les membres veuillent faire plus de tort au processus en ne diffusant pas de rapport. S'il y avait des cas de non-conformité, qu'il en soit ainsi. Il souhaitait qu'un rapport soit déposé en novembre. L'AMA enverrait ensuite ce rapport à ses partenaires, conformément au Code.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

7.2 Processus de révision du Code et échéancier

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce point permettait de fournir un aperçu de ce que l'AMA ferait à la fin de l'année. Le plan avait été modifié quelque peu à la suite des suggestions faites la veille par le Comité exécutif. La première période de consultation débuterait le 20 novembre. Il était important de noter qu'à ce stade, la direction de l'AMA recevrait les soumissions de tous et qu'elle préparerait ensuite un document provisoire des révisions pertinentes. Il y aurait ensuite des consultations relatives aux Standards internationaux. Il dit qu'il était important de comprendre que le processus touchait le Code et les standards, mais que les standards arrivaient après le Code. La direction s'assurerait de mener des consultations élaborées relativement au Code et aux standards. La deuxième phase de consultation avait été étendue jusqu'au 10 octobre, puisqu'elle couvrait la période des Jeux olympiques et paralympiques de Londres. La direction procéderait ensuite de la même façon qu'elle l'avait faite en 2006 et 2007, avec une équipe réduite de révision du Code. Il espérait que l'équipe serait la même que 2007. On croyait qu'il était important d'avoir le même style de rédaction et la même terminologie utilisée dans tous les documents. La direction évaluait ce point et comptait demander aux participants de prendre part au processus dans les semaines à venir. Un rapport à ce sujet serait présenté en septembre. Il était prêt à accueillir les questions et les commentaires des membres.

M. POUND avouait vouloir savoir s'il avait compris ce qui avait été abordé un peu plus par Mme De Boer-Buquicchio et le professeur Ljungqvist. Il avait cru comprendre qu'il y aurait des discussions, que les gouvernements se prononceraient et que le Mouvement sportif se prononcerait. Il espérait que le processus ne tournerait pas en confrontations, puisque l'AMA souhaitait préparer la meilleure version possible du Code. Lorsque l'AMA arriverait à la troisième phase de consultation, les choses devaient être précises à 95% ou 99%. Il ne fallait pas que l'AMA compose avec une foule de questions problématiques à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg. Plus les travaux seraient avancés, mieux ce serait. Il ne fallait pas que l'AMA se retrouve dans une situation où elle devrait rédiger un document préliminaire dans une salle de 800 personnes. La façon de gérer les commentaires reçus était importante dans le cadre des consultations.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était d'accord avec M. Pound.

À titre de représentant de l'Europe, M. GIERSZ dit qu'il accueillait favorablement le processus de révision du Code lancé par l'AMA. Il insistait sur le fait que l'Europe avait déjà réalisé des travaux sur la révision du Code et que les gouvernements des États parties membres contribueraient au processus de révision du Code en temps voulu.

DÉCISION

Le processus de révision du Code et l'échéancier sont approuvés.

8. Passeport biologique de l'Athlète

LE DR VERNEC présente une mise à jour du PBA aux membres. Il s'agissait d'un nouveau programme qui testait les biomarqueurs du dopage plutôt que les substances ou les méthodes interdites directement. Il avait déjà été utilisé comme outil pratique pour cibler les contrôles et avait permis d'établir des violations de règles antidopage; comme M. Niggli l'avait dit plus tôt, le PBA avait été validé par le TAS. Il y avait eu trois cas sur trois du passeport qui avaient été confirmés, tous des cas de l'UCI. Les lignes directrices techniques avaient été publiées en décembre 2009, après quelques années de consultations. Ce secteur était complexe et en constante évolution. La direction de l'AMA continuait de les réviser et avait réuni un groupe d'experts en hématologie à Lausanne en février afin d'évaluer les lignes directrices. Les éléments obligatoires des lignes directrices techniques étaient rigoureux et fiables. Il fallait apporter quelques changements mineurs, surtout aux aspects administratifs. Un groupe de FI et d'ONAD importantes utilisant le passeport était formé à Montréal; il s'agissait d'un petit groupe qui discuterait de moyens pour améliorer le programme.

Un nombre croissant d'OAD participaient au programme du passeport; seule une demi-douzaine y participaient pleinement, suivaient toutes les lignes directrices techniques de l'AMA et faisaient la gestion des résultats. Il y en avait aussi d'autres qui étaient en voie de mettre en place le programme. En outre, il y avait des collaborations entre les différentes organisations antidopage. Une fois les nouvelles lignes directrices en place à la fin de l'année, avec une mise à niveau dans ADAMS, les questions de coordination et de transmission des informations (des ONAD aux FI) se régleraient facilement.

Il dit que le logiciel serait incorporé dans ADAMS. Il s'agissait d'un élément crucial pour le PBA. Malheureusement, le PBA serait traité, comme tant d'autres, après le module sur la localisation. Il ne pouvait donc pas donner de date exacte à cet égard. Pour que le programme soit fonctionnel, il devait être implanté dans ADAMS. Toutes les organisations antidopage étaient encouragées à traiter les questions liées à la protection des données afin d'être en mesure de participer pleinement au programme une fois qu'il serait implanté dans ADAMS.

En parlant de logiciel, il rappelle aux membres que les données hématologiques étaient récoltées puis entrées dans le logiciel et qu'elles génèrent des valeurs de référence individuelles plutôt des valeurs de référence de population (ce qui était pratique courante en médecine). Il était maintenant possible de voir si les sportifs avaient des valeurs de références discordantes. Il dit que la prochaine diapositive montrait un profil normal et que la suivante montrait un profil anormal. La ligne bleue située au centre correspondait aux valeurs d'un individu; les lignes rouges étaient les références normales supérieures et inférieures. En examinant le profil en bas à droite, les membres verraient que les réticulocytes montraient un tracé irrégulier. Le logiciel pouvait montrer que, si le numéro de notification était de 99,9%, cela impliquait qu'il y avait une chance sur mille que ce profil soit normal.

Par rapport aux unités de gestion du passeport, il explique aux membres qu'ils pouvaient voir certains des secteurs administratifs que l'AMA comptait améliorer cette année. L'AMA cherchait des unités de gestion et des laboratoires qui seraient associés à l'AMA, et certains experts indépendants seraient associés aux laboratoires. L'objectif était qu'il y ait une rétroaction plus rapide aux organisations. Il pourrait s'agir de commentaires voulant que tout était conforme et que moins de contrôles auprès d'un sportif en particulier étaient nécessaires – ce qui engendrerait des économies – ou il pourrait s'agir de commentaires voulant que des contrôles ciblés étaient nécessaires si certaines données du passeport semblaient inhabituelles, notamment des pathologies ou des maladies. Dans de tels cas, les OAD et les sportifs seraient avisés rapidement.

L'AMA travaillait toujours sur le module stéroïdien; le dossier était entre les mains des scientifiques. Lorsque le projet serait finalisé, vers la fin de l'année, il dit que l'AMA mettrait sur pied des lignes directrices techniques, vraisemblablement l'année suivante. Certaines organisations utilisaient déjà le module stéroïdien et des logiciels leur permettant de cibler les contrôles.

L'AMA avait aussi un groupe de travail sur le module endocrinien qui collaborait avec l'IAAF afin de développer ce module.

En résumé, il dit que le PBA avait déjà prouvé qu'il était un outil précieux dans la lutte contre le dopage dans le sport; il était utile comme outil autonome et comme outil pouvant être intégré à d'autres programmes antidopage. Le PBA pouvait renforcer les aspects analytiques d'un programme et permettre de recueillir des renseignements pour des violations non analytiques des règles antidopage. L'AMA a continué à travailler avec plusieurs OAD afin de développer des programmes efficaces, où la qualité primait sur la quantité.

M. DIKIC dit qu'il croyait que le PBA était très important pour l'antidopage et les contrôles auprès des sportifs. Il dit qu'il y avait une phrase dans la section protection des données qui stipulait qu'il était important que les OAD utilisent ADAMS et ne soient pas gênées par les lois sur la protection des données. À titre de représentant européen, il demandait des précisions à cet égard.

LE DR SCHAMASCH dit qu'en 2012, à Londres, le CIO mettrait le PBA en application. Il voulait savoir à quel moment le PBA serait intégré dans ADAMS afin de fournir la formation aux personnes concernées. Il était évident que le PBA entraînerait une nouvelle manière de gérer les résultats; il faudrait attendre au moment des Jeux pour obtenir les résultats finaux des fédérations afin d'entamer un processus de gestion des résultats, ce qui entraînerait des résultats tardifs aux Jeux olympiques. C'était normal. Il y aurait certainement une nouvelle forme de gestion des résultats au moment des Jeux. À Londres, le CIO commencerait avec quatre FI. C'était pourquoi il voulait savoir à quel moment le PBA serait intégré dans ADAMS.

LE DR VERNEC dit qu'il laisserait à M. Niggli le soin de parler de la protection des données. Le logiciel était distribué à l'extérieur d'ADAMS; pour des raisons de sécurité et de transfert sécuritaire des informations, l'AMA essaierait de faire en sorte que le PBA et le logiciel soient distribués au moyen d'ADAMS seulement. À ce stade, certains pays n'utilisant pas ADAMS éprouveraient certaines difficultés. La question du « moment opportun » serait abordée en détail plus tard au point ADAMS. Le PBA était prioritaire pour son groupe. L'intégration ne se ferait vraisemblablement pas avant 2012. Il ne pouvait fixer de date. C'était la localisation qui primait. L'intégration du PBA dans ADAMS suivrait.

Certaines avancées réalisées avec des éléments du programme du passeport seraient appliquées pour les Jeux. Il fallait tenir compte du fait que le passeport était un profil

longitudinal. L'AMA continuerait d'informer le CIO et les FI et de collaborer avec eux. Ce point devait être abordé à nouveau au cours des prochains mois.

Concernant la protection des données, M. NIGGLI dit que l'AMA devait faire preuve de vigilance avant d'insinuer qu'il y pourrait y avoir des problèmes sans d'abord identifier les questions particulières liées au passeport. On avait déjà abordé la question de la protection des données et il ne croyait pas qu'il y avait de problèmes liés au passeport. Un autre point qui avait souvent été mentionné était le fait qu'il ne fallait pas confondre la protection des données et ADAMS. Il s'agissait de deux choses complètement différentes. ADAMS n'était qu'un outil. Il croyait qu'ADAMS était l'outil le plus sécuritaire qui soit sur le marché et il encourageait tout le monde à l'utiliser. Il croyait qu'ADAMS était le meilleur outil permettant de se conformer aux exigences en matière de protection des données. Toutefois, il rappelait que la protection des données était une tout autre question; une question juridique qui touchait les transferts.

Il croyait que ce serait une bonne chose d'effectuer des prélèvements sanguins durant les Jeux olympiques, mais il fallait réaliser que les cas du passeport étaient différents en termes de résultats d'analyse anormaux. Il ne s'agissait plus ici d'obtenir des résultats et de poser les gestes nécessaires, mais bien d'obtenir des résultats, de les faire évaluer par des experts et ainsi de suite. Ce ne serait pas la façon de faire durant les Jeux olympiques; ce processus prendrait du temps et les FI devraient composer avec cette réalité. Le passeport était seulement un aspect additionnel dans une étude longitudinale aux Jeux. Que le passeport soit dans ADAMS ou non, cela ne changerait rien en termes du PBA aux Jeux olympiques.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le
Passeport biologique de l'Athlète.

9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. KEMP réfère les membres aux documents en leur possession. Il dit qu'il souhaitait souligner les développements liés au module des informations sur la localisation, en particulier, et présenter un rapport de la situation à cet égard. Il souhaitait également donner une brève démonstration du prototype du nouveau système.

Il fait une mise en contexte en expliquant aux membres du Conseil de fondation, qu'avant 2009, il n'existait pas de règles harmonisées sur la localisation. À cet égard, ADAMS devait être un outil très polyvalent pour récolter les informations sur la localisation pour toutes les OAD, dans la mesure où il devait refléter les différentes règles et exigences des différents sports. Ceci étant dit, le module sur la localisation d'ADAMS avait été développé en 2004, en consultation avec 26 différentes OAD, y compris les ONAD, les FI et les organisateurs de grandes manifestations sportives. Il dit qu'il était important de rappeler que la plupart des sportifs n'avaient pas été assujettis aux exigences liées à la localisation du tout et que, de toute évidence, l'importance de la localisation et la nécessité d'apporter des améliorations au système avaient été une conséquence du plus grand nombre de sportifs maintenant assujettis aux règles sur la localisation, et ce, indépendamment de la façon dont ils avaient transmis leurs informations à la suite de la création des SIC en 2009. Après 2009 et la révision des SIC, qui avait intégré pour la première fois des exigences en matière de localisation harmonisées pour tous les sportifs, ADAMS avait dû subir des mises à niveau en conséquence. On avait alors intégré un ensemble d'exigences dans le système afin que les athlètes de tous les sports et de tous les pays puissent transmettre uniformément le même type d'informations. Pour effectuer les changements, la première étape que l'AMA

avait dû évaluer les exigences techniques des SIC. Le système devait refléter ces changements. ADAMS avait aussi fait l'objet des commentaires et de suggestions des OAD et des sportifs quant aux aspects du système qui fonctionnaient bien ou moins bien avant 2009. Une fois les exigences révisées intégrées dans le système, l'AMA avait convenu de solliciter formellement les commentaires des utilisateurs et de faire les changements requis rapidement. L'AMA avait reçu plus de 700 suggestions et recommandations de changements au système. De ce nombre, 40% touchaient les informations sur la localisation. Les améliorations au module sur la localisation constituaient donc la plus grande priorité de l'AMA.

L'évaluation avait montré que l'AMA devait améliorer l'aspect visuel (le look) du système, de créer un aspect plus conforme aux calendriers en ligne et aux récents logiciels. L'AMA avait donc amélioré et mis à jour le look du système. Il était également important de se pencher sur la convivialité du système afin que l'interface soit plus intuitive. Nul besoin que les sportifs comprennent les aspects techniques et complexes, mais simplement la manière de transmettre facilement et adéquatement leurs informations sur la localisation. L'AMA avait ajouté une section importante au module sur la localisation : le Guide sur la localisation. Celui-ci expliquait aux sportifs le processus de soumission des informations sur la localisation, étape par étape. Pour arriver à tous ces changements, on avait également engagé une firme de développement Web spécialisée dans l'amélioration de l'aspect visuel et de la convivialité, ainsi que des pratiques exemplaires pour les interfaces en ligne. L'AMA en avait aussi profité pour améliorer les exigences techniques liées aux informations que les sportifs devaient transmettre dans le système en même temps. Il était confiant que le nouveau module reflétait mieux les exigences des SIC. L'AMA avait aussi intégré plusieurs des commentaires des sportifs et des OAD et avait achevé le prototype de l'interface qui serait présenté au Conseil de fondation. Tout au long du processus, l'AMA avait présenté le prototype et les exigences préliminaires à un groupe de tests restreint. L'AMA avait fait appel à ce groupe régulièrement afin d'obtenir les commentaires des utilisateurs du système. Ce groupe était composé de l'IAAF, du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), du Conseil international de rugby (IRB), de l'Agence antidopage du Royaume-Uni, de l'ITF, de l'UCI et de l'ISF. Dans le cadre du processus de révision, on avait également sollicité la participation des sportifs. L'AMA avait compté sur les OAD pour effectuer la liaison avec leurs propres membres et sportifs et pour obtenir leurs commentaires. Ces démarches avaient porté fruits. Le comité des Sportifs de l'AMA avait aussi fourni un apport précieux tout au long du processus. Il ajoute qu'il y avait eu plusieurs étapes de développement du prototype; celui-ci était toujours une version préliminaire. On l'avait présenté pour la première fois au Symposium pour les OAD à la fin de mars à Lausanne. Les commentaires avaient été très positifs.

M. WEINSTOCK montre aux membres l'interface sur la localisation actuelle, avec le panneau de configuration (ou tableau de bord) dans lequel les sportifs fournissaient des informations sur leur localisation, dont l'adresse postale, la résidence, les lieux d'entraînement et de compétition, un aperçu mensuel, une visualisation des entrées sur la localisation en format calendrier, etc. La section pour soumettre les informations présentait une liste d'erreurs qui devaient être corrigées avant que les informations sur la localisation soient soumises avec succès.

Il montre ensuite l'interface proposée, à commencer par l'écran d'ouverture de session. L'aspect et la convivialité de même que l'expérience générale étaient améliorés. On utilisait des technologies conformes au design Web moderne. Il montrait ensuite aux membres la page d'accueil. L'équipe avait organisé les différents modules en format « tableaux », avec le nom des modules et le statut associé à chaque module. Ainsi, en regardant la localisation dans le coin supérieur gauche de l'écran, on pouvait voir le nom

du trimestre, le statut ainsi qu'une mention précisant que les informations n'avaient pas encore été soumises. On avait ajouté un nouveau module dans ADAMS : « Carnet d'adresses ». Il regroupait toutes les adresses utilisées au fil des trimestres lors de la transmission des informations sur la localisation. Il s'agissait d'un point central permettant aux utilisateurs de tenir une liste de lieux sans devoir entrer ces informations à chaque fois. Il dit que les membres voyaient maintenant un prototype d'écran permettant de modifier une adresse. Il explique que la prochaine étape était la soumission des informations sur la localisation. L'équipe avait intégré un nouvel élément : « Guide sur la localisation ». Il s'agissait d'un guide expliquant aux utilisateurs le processus, étape par étape, de soumission des informations sur la localisation, pourquoi il était important de le faire, comment le faire et où trouver des informations additionnelles. La première étape était une introduction et la deuxième était l'adresse postale. Les utilisateurs devaient sélectionner une adresse dans leur carnet d'adresses et cocher une case afin de confirmer l'adresse pour le trimestre en cours. Ensuite, il y avait l'étape de chargement du calendrier. Les utilisateurs avaient d'abord un calendrier mensuel vide. Pour entrer des informations, il fallait simplement cliquer dans la section vide voulue. Une nouvelle fenêtre apparaissait alors, leur permettant d'inscrire les informations pertinentes, dont l'heure de début, les dates, la période de 60 minutes désignée, etc. Une fois les données entrées, elles figureraient dans le calendrier, comme on pouvait le voir à l'écran. Les utilisateurs pouvaient également entrer des informations récurrentes, ou plusieurs informations qui apparaîtraient sur plusieurs jours consécutifs ou arbitrairement durant le trimestre. Pour ce faire, une entrée récurrente toutes les semaines serait créée du lundi au vendredi pour le mois. À la fin de l'exercice, on obtenait un calendrier entièrement rempli pour le mois. Avant de soumettre leurs informations, les utilisateurs pouvaient voir toutes les erreurs à l'écran immédiatement, leur évitant de soumettre des informations erronées. Il explique qu'il y avait, à gauche de l'écran, un minicalendrier représentant chaque jour du trimestre. Les jours conformes apparaissaient en noir et les jours posant problème apparaissaient en rouge. Les utilisateurs n'avaient qu'à glisser la souris sur le jour voulu pour en savoir plus sur le problème qui se posait et sur la manière de le régler. Pour ce faire, ils devaient retourner dans le calendrier et faire la correction nécessaire. Les utilisateurs pouvaient aussi consulter le Guide pour en savoir plus sur les exigences. Une case cochée en vert indiquait que tout était conforme, alors qu'une case renfermant un X rouge indiquait un problème et donnait des informations additionnelles à ce sujet.

Il dit que l'équipe avait aussi ajouté certaines caractéristiques à l'interface, dont une option permettant aux utilisateurs chevronnés de sauter le Guide, ainsi qu'une vue hebdomadaire et une vue quotidienne fournissant des informations plus détaillées. Enfin, il y avait un filtre permettant aux utilisateurs de visualiser leurs calendriers dans une catégorie donnée afin de réduire le désordre et de repérer certaines informations plus facilement dans le système.

M. KEMP dit qu'il espérait que les membres aient trouvé l'aspect et la convivialité meilleurs que ceux dans l'ancien système. Il savait qu'il était important de mettre en place le système de façon pratique et de ne pas s'en tenir à l'aspect visuel. Le look et la convivialité étaient modernes, l'interface abordait la localisation de façon plus constructive avec les sportifs, elle les aidait tout au long du processus plutôt que pointer du doigt leurs erreurs. Il réitère qu'il était important que le système soit mis en place adéquatement afin qu'il fonctionne et que les sportifs puissent l'utiliser. La prochaine étape était de collaborer avec les développeurs des TI impliqués dans les travaux. L'AMA avait commencé à remettre le travail réalisé par la firme de développement Web au fournisseur actuel de services des TI chargé du développement d'ADAMS, afin qu'il puisse intégrer les nouvelles composantes dans le système. Il dit que ce transfert était continu et qu'il y aurait plusieurs rondes de commentaires et de suivis avec ces partenaires.

Il dit que la date butoir pour la livraison du produit final était le 15 novembre au plus tard. L'AMA avait choisi une date qui n'entraînait pas en conflit avec de grandes manifestations sportives et qui convenait aux sportifs. Autrement dit, l'AMA ne voulait pas que les sportifs utilisent un système un jour et un autre système le lendemain sans avis préalable ou formation adéquate. En fixant une date de mise en place plus tard durant le trimestre, on supposait que les sportifs auraient déjà soumis leurs informations dans l'ancien système. Les changements à apporter seraient donc mineurs. Outre la date de mise en place, l'AMA s'était engagée à donner trois mois d'avis à toutes les OAD et à tous les utilisateurs d'ADAMS quant aux dates importantes afin qu'ils fassent les changements requis au sein de leurs programmes. Elle s'était aussi engagée à fournir les ressources additionnelles au besoin. Il dit qu'il y aurait des tests continus afin de vérifier si le système fonctionnait bien et d'évaluer les changements potentiels.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

MME BOKEL dit qu'elle était heureuse de voir que les choses avançaient avec ADAMS, mais elle croyait que la mi-novembre était une date un peu trop tardive. Le forum des athlètes du CIO se tiendrait en octobre. Elle aurait espéré que le système soit fonctionnel au début d'octobre afin qu'il soit présenté aux athlètes. Elle ajoute que cette suggestion avait été faite à la réunion du comité des Sportifs de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remarque que M. Reedie acquiesçait ces propos d'un signe de tête, mais il dit qu'il laisserait M. Kemp répondre à la question au moment opportun.

MME SCOTT demande s'il existait une ligne d'informations sur le site Web que les sportifs pouvaient utiliser s'ils éprouvaient des difficultés. Elle savait que plusieurs sites Web offraient cette option dans les cas où les utilisateurs avaient des problèmes. Ils pouvaient obtenir l'aide de quelqu'un par téléphone. Concernant la stratégie de communication une fois le nouveau format lancé, elle demandait comment elle serait déployée. Elle demandait si la Commission des athlètes de la CIO pouvait être impliquée afin que les nouveaux changements soient communiqués efficacement.

M. YOUNG dit qu'il avait suggéré que les représentants des sportifs soient impliqués dans le processus des tests puisque les sportifs étaient aux premières lignes et entendaient les commentaires des utilisateurs satisfaits ou insatisfaits.

M. KEMP dit qu'il était d'accord avec les propos de Mme Bokel. Il aimerait aussi mettre en place le système le plus tôt possible. Le 15 novembre était la date butoir ultime. Il espérait que cela se fasse plus tôt, mais il savait que l'AMA voulait livrer un produit de qualité. L'AMA ne souhaitait pas précipiter les choses et devoir apporter une foule de correctifs plus tard. Il était confiant que le processus était sur la bonne voie et que les progrès étaient importants. Ainsi, il insistait sur le fait que la qualité était essentielle avant la mise en place. En outre, l'AMA souhaitait que le processus de développement alloue du temps pour que les tests se fassent adéquatement. C'était une chose pour l'AMA et les développeurs des TI d'utiliser ADAMS, puisqu'ils l'utilisaient souvent et le connaissaient presque par cœur. Il fallait évaluer objectivement le système. Ainsi, l'AMA souhaitait donner du temps aux OAD et aux sportifs pour tester le système. Ceci touchait également le point soulevé par Mme Scott sur la communication des changements aux sportifs. L'AMA s'était engagée à donner un préavis de trois mois aux OAD. L'AMA laisserait le soin aux OAD de communiquer les informations pertinentes aux sportifs. Il souligne qu'une faiblesse actuelle avec les systèmes sur la localisation, surtout avec ADAMS, était que les niveaux de soutien aux sportifs étaient très disparates au sein des groupes de sportifs ciblés des différentes ONAD et FI. C'était pourquoi on avait inclus un guide dans le système : afin que les sportifs reçoivent un minimum de soutien, outre le soutien des OAD. La ligne d'informations actuelle serait maintenue dans le système.

Elle était plus technique. Il espérait qu'elle soit de moins en moins utilisée et que le système joue ce rôle. Il était d'accord pour que les sportifs s'impliquent dans le processus; leur rôle était important. Il était heureux que quatre membres du comité des Sportifs de l'AMA participent au groupe de tests. Ces derniers avaient fourni à l'AMA des commentaires constructifs. Il ajoute que les OAD auraient d'autres opportunités de tester le système. Si les sportifs pouvaient contribuer autrement, il dit qu'il serait heureux d'entendre les suggestions.

M. REEDIE dit que, d'un point de vue de la crédibilité et des finances, ou de tout autre point de vue, il était maintenant crucial que l'AMA réalise ce projet au plus tard le 15 novembre. S'il y avait d'importants forums des athlètes, M. Kemp devait s'assurer de présenter le nouveau format en octobre. L'AMA avait investi des sommes colossales dans ce projet. Le projet devait fonctionner. C'était une question de crédibilité. Il dit qu'il croyait comprendre que les difficultés vécues par les personnes utilisant d'autres systèmes étaient mineures et pouvaient être réglées. Le fait de les régler avant les Jeux olympiques était très important. L'AMA pourrait ensuite passer à autre chose. Il fallait que l'AMA fasse le nécessaire pour que les choses fonctionnent.

LE PRÉSIDENT dit que ce sentiment avait été exprimé la veille à la réunion du Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la prochaine réunion du comité des Sportifs de l'AMA se tiendrait à Colorado Springs au même moment que le forum des athlètes du CIO. Ceci donnerait à l'AMA l'occasion idéale de faire exactement ce que Mme Bokel avait proposé. L'AMA profiterait de cette occasion.

M. POUND fait remarquer qu'aucun de ces systèmes n'était parfait. L'AMA ne devait pas laisser le souci de la perfection ralentir son projet de lancement.

LE PROFESSEUR DE ROSE note que les Jeux panaméricains se tiendraient du 15 au 30 octobre. On y utiliserait ADAMS. Le fait de changer ADAMS durant cet événement serait difficile.

LE PRÉSIDENT précise qu'ADAMS ne serait pas changé, mais qu'il serait amélioré et plus convivial.

M. PENGILLY demande si le portugais serait inclus dans le nouveau système pour les sportifs dont la langue maternelle n'était pas l'une des neuf langues proposées. Il demande s'il y aurait du soutien à cet égard et comment cela fonctionnerait. Le soutien viendrait-il des FI, des OAD ou de l'AMA?

M. KEMP remercie le professeur De Rose pour son soutien durant les Jeux panaméricains.

Il dit que la langue était une composante très importante avec ADAMS. L'AMA essayait d'évaluer les langues qui étaient les plus importantes pour le système. Ceci impliquait une évaluation des populations de sportifs qui fournissaient des informations sur la localisation, de sorte que l'AMA s'assure qu'ADAMS soit un outil viable pour eux. Il y avait actuellement neuf langues dans le système, le portugais n'étant pas l'une d'elles. Toutefois, cette langue figurait au sommet de la liste des prochaines langues à intégrer dans ADAMS. L'AMA devait finaliser le nouveau module sur la localisation et intégrer une nouvelle langue en même temps. On devait se poser la question : l'AMA devait-elle attendre que le nouveau système soit prêt et qu'elle connaisse la terminologie, les expressions du système avant d'intégrer une nouvelle langue. Ce n'était pas une traduction à faire à la hâte. Il fallait songer à cet aspect et avoir une vue d'ensemble. Il ne fallait pas seulement évaluer les langues à sélectionner, mais tenir compte de la qualité. Chaque fois que l'AMA ferait un changement dans le système, elle devrait faire ce

changement dans toutes les langues et s'assurer de la qualité afin que les sportifs reçoivent le soutien adéquat. Si la langue était adéquate dans le système, le soutien serait adéquat. L'AMA essayait de proposer le plus de langues possible dans ADAMS. Toutefois, les OAD pouvaient imposer à leurs sportifs la langue dans laquelle ils devaient soumettre leurs informations sur la localisation. En fin de compte, ce serait les OAD qui imposeraient la langue à leurs sportifs. L'AMA demanderait à la communauté antidopage de lui faire savoir si une autre langue était requise dans le système. L'AMA en évaluerait ensuite la viabilité.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

10. Départements – Activités

10.1 Communications

– 10.1.1 Rapport du président du comité des Sportifs

LE PRÉSIDENT dit aux membres que M. Fetisov était absent et que la D^{re} Elwani présenterait le rapport en son absence.

LA DRE ELWANI dit que le comité des Sportifs de l'AMA avait tenu une réunion les 22 et 23 mars à Lausanne. Les membres avaient participé au Symposium pour les OAD lors de la première journée. La deuxième journée, ils s'étaient rencontrés pour discuter. Elle était heureuse de fournir un compte rendu des discussions au nom du président du comité.

Concernant le PBA, elle dit que les membres avaient proposé que les lignes directrices de l'AMA incluent des détails sur le partage des analyses du profil sanguin avec les sportifs. Le fait de ne pas permettre aux sportifs d'accéder à ces informations pour une période de trois mois, comme l'avait suggéré une OAD lors du symposium, allait à l'encontre de l'éthique. Le passeport devait être présenté comme un outil pour les sportifs propres. On aurait davantage confiance au système antidopage avec un passeport universel.

Concernant ADAMS, un survol des améliorations faites au module des informations sur la localisation avait été présenté, et quatre membres du comité avaient participé au groupe de tests au trimestre précédent. Dans l'ensemble, les commentaires avaient été positifs. Les membres avaient beaucoup apprécié la navigation, la convivialité et l'aspect visuel (look). Il avait été proposé de présenter le module au prochain forum des athlètes du CIO en octobre.

Relativement aux laboratoires, les membres avaient soulevé une inquiétude par rapport à une perception que les laboratoires accrédités par l'AMA n'étaient pas harmonisés avec les analyses. Les sportifs sentaient que les informations sur les laboratoires étaient insuffisantes. Si on voulait inspirer la confiance, il fallait considérer une campagne d'information.

À la suite d'une discussion sur le comportement d'ACD rapporté contraire à l'éthique, le comité avait recommandé que l'AMA harmonise les programmes de formation pour les ACD et y intègre un code d'éthique. La mise en place d'une approche harmonisée permettrait d'instaurer la confiance dans le système antidopage.

Elle ajoute que la campagne Dis NON! au dopage encourageait la participation du Mouvement sportif et de la communauté antidopage afin de témoigner de leur engagement à l'égard du sport sans dopage. Le comité reconnaissait l'importance de

cette campagne et la soutenait pleinement. Il avait été recommandé de maintenir cette campagne et qu'elle ne soit pas adaptée à un type de sportif ou à un ambassadeur des sportifs en particulier.

On avait demandé aux membres de donner leur opinion sur une question qui serait également présentée à la communauté antidopage aux fins de consultation, à savoir la nécessité de continuer à prélever deux échantillons, A et B. Les experts scientifiques avaient exprimé leur opinion à cet égard, à savoir que deux échantillons, A et B, n'étaient pas nécessaires. Le comité avait discuté des points suivants :

Le fait de supprimer l'échantillon B était une question de confiance. Si les sportifs faisaient confiance au système antidopage, il ne devrait pas y avoir de problème. Les contrôles s'étaient améliorés au cours des deux dernières années. La documentation était universelle et le système d'accompagnement (escorte) était amélioré. On devait faire confiance à un seul échantillon. À l'heure actuelle, l'échantillon B assurait une certaine tranquillité d'esprit. Tout était une question de confiance et de s'assurer que le processus était fait dans les règles de l'art. Le droit à une audience équitable se ferait plus rapidement et serait moins compliqué sans un échantillon B. L'AMA devait accroître la responsabilité des laboratoires.

M. Miller avait présenté la politique du « sans aiguille », initiée par son équipe un an auparavant. On n'avait jamais prouvé que les injections avec aiguilles étaient bénéfiques, outre dans un contexte médical justifié. Aucun enfant rêvant de devenir un athlète olympique ne devrait composer avec des aiguilles, à moins d'un problème médical. M. Miller et son équipe croyaient que le fait de bannir les aiguilles en cyclisme, ou dans n'importe quel sport, favoriserait la lutte contre le dopage. Les membres appuyaient la politique du « sans aiguille ».

Au cours de l'année, l'AMA avait participé à plusieurs réunions gouvernementales où les chefs des associations européennes de sportifs d'élite étaient présents. L'AMA avait demandé à répondre aux questions de leur président. Au cours de la dernière année, ces groupes s'étaient manifestés de plus en plus. L'antidopage semblait être un sujet qu'ils utilisaient pour présenter leurs arguments. Certains sportifs pensaient que l'AMA ne devait pas s'engager avec les associations de joueurs.

Les membres avaient exprimé leurs inquiétudes par rapport au TAS qui ajoutait des frais additionnels prohibitifs aux frais de dépôt de dossier de 500 francs suisses lorsque l'appel découlait d'une décision nationale. Certains frais s'étaient récemment élevés à 7 000 francs suisses. Le comité voulait en savoir plus à ce sujet.

Elle ajoute que la prochaine réunion du comité se tiendrait en octobre.

M. YOUNG dit qu'il souhaiterait que les sportifs considèrent un point par rapport au partage des informations des analyses du profil sanguin avec les sportifs, à savoir que les profils et le système du passeport étaient très cruciaux au moment de traiter avec des sportifs sophistiqués qui parvenaient à éviter des contrôles positifs. L'AMA ne voulait surtout pas partager de telles informations avec ces sportifs malintentionnés, parce qu'ils en profiteraient pour contourner le système. Il comprenait que les sportifs avaient une foule de raisons pour consulter leurs profils. Néanmoins personne ne voulait livrer de telles informations aux tricheurs afin qu'ils s'en servent à mauvais escient.

LE PRÉSIDENT remercie la D^{re} Elwani pour son rapport.

MME BOKEL dit qu'elle croyait que les tricheurs auraient leur propre passeport de toute façon et que les sportifs propres seraient heureux de voir des informations importantes pouvant leur échapper sans consultation, comme des maladies. Elle croyait qu'il serait utile de partager ces informations avec les sportifs.

– 10.1.2 Communications

MME MASSE informe les membres que l'objectif principal du programme 100 exemplaires gratuits était de distribuer la Liste des interdictions aux principaux partenaires au début de l'année. L'AMA couvrait tous les coûts du programme, y compris les frais de port et de manutention. Cette année, 146 organisations avaient reçu le programme comparativement à 30 l'année précédente. Les OAD pouvaient commander 100 copies de la Liste des interdictions en format carte portefeuille, en anglais, en français ou en espagnol. Le format standard de la Liste était aussi disponible. Plus de 13 000 copies en format carte portefeuille et 1 500 copies en format standard avaient été distribuées à ce jour, faisant de 2011 l'année la plus importante en termes de distribution de la Liste des interdictions. La Liste était également le document le plus consulté et téléchargé de notre site Web. En outre, l'AMA avait inclus 100 copies de la série « En bref » en anglais, en français et en espagnol, y compris un CD-ROM avec des fichiers électroniques pouvant être reproduits et traduits.

L'application iPhone lancée en décembre avait très bien été accueillie, avec plus de 3 500 téléchargements, ce qui surpassait les objectifs initiaux du département. À la suite de nombreuses demandes, le département souhaitait rendre la Liste 2012 accessible sur d'autres applications mobiles, dans les limites du budget.

Elle dit que les membres avaient en main une filière contenant le nouveau modèle de sensibilisation présenté à la réunion du Conseil de fondation en novembre. Ce modèle avait été lancé en février après une refonte et des efforts de marketing importants. Le modèle offrait aux partenaires un moyen simple d'organiser des initiatives de sensibilisation dans leur pays ou leur sport. Il s'agissait d'un programme clés en main complet offert gratuitement en français, en anglais et en espagnol. Depuis 2008, le département avait constaté une hausse moyenne de 20% par année. Les données avaient excédé ce nombre en 2011. Cent organisations utilisaient le modèle, soit 30 de plus que les données rapportées en novembre. Parmi les organisations et pays utilisant le modèle, on notait le Botswana, les Seychelles, la Roumanie et l'Australie. Le modèle exigeait peu de ressources des OAD et il pouvait être adapté à trois niveaux : or, argent et bronze. Les documents de la filière fournissaient des détails à cet égard. Le niveau bronze était le modèle de base et pouvait être remis avec la trousse de départ gratuite. Il comprenait les éléments présentés sur la diapo à l'écran. Le succès du programme était attribuable aux efforts promotionnels des ORAD et des bureaux régionaux. À la suite d'une présentation du modèle au symposium de l'AMA, l'Agence avait reçu plusieurs demandes, indiquant clairement qu'elle devait poursuivre ses efforts dans cette veine.

La campagne Dis NON! au dopage avait été lancée en 2010. Elle encourageait la participation du Mouvement sportif et de la communauté antidopage afin de témoigner de leur engagement à l'égard du sport sans dopage en intégrant des éléments de couleur verte à l'équipement sportif et aux manifestations sportives. La campagne permettait de souligner l'importance du franc jeu et du respect. Elle constituait un point de départ à un programme d'éducation antidopage. Le concept était simple à mettre en place, peu coûteux et les opportunités étaient illimitées. À la suite du succès du programme pilote en Finlande auprès de la Fédération internationale de hockey sur glace, la campagne Dis NON! au dopage avait été lancée en mai 2010 aux Championnats du monde de la Fédération internationale de hockey sur glace en Allemagne et avait ensuite été adoptée par la FIFA à la Coupe du monde de soccer. Elle a ensuite été adoptée par la fédération internationale de tir à l'arc aux Jeux olympiques pour la Jeunesse et par la fédération internationale de *floorball*.

L'automne dernier, l'ONAD du Brésil avait présenté la campagne aux Jeux nationaux pour la Jeunesse et l'ITU comptait aussi le faire cet été à ses Championnats à Londres. La

Thaïlande, la Nouvelle-Zélande et le Népal avaient aussi présenté la campagne. L'AMA avait reçu plusieurs appels d'autres organisations souhaitant mettre en place la campagne en 2011. Elle dit qu'elle ferait un retour sur ce point en novembre.

Il existait des outils destinés aux partenaires pour la mise en place de la campagne Dis NON! au dopage. Ceux-ci étaient disponibles sans frais et faisaient partie du modèle de sensibilisation.

Les objectifs de 2011 et 2012 visaient à rendre la campagne Dis NON! au dopage accessible à tous les partenaires et à sensibiliser à l'échelle planétaire. Elle dit aux membres qu'ils pouvaient voir à l'écran un aperçu du site de la campagne Dis NON! au dopage. Ce site serait mis en ligne dans les jours à venir. Il incorporait les toutes dernières fonctionnalités facilitant la diffusion du message antidopage. Le concept Web visait à impliquer les OAD, ainsi que les sportifs et le public, il encourageait les visiteurs à fournir leurs commentaires d'appui à la campagne Dis NON! au dopage et à les partager sur le site Web, sur Twitter et Facebook. Avec de telles initiatives, on espérait que les sportifs et le public présents à un événement sportif aient déjà vu le site de la campagne et le reconnaissent immédiatement. L'objectif était de créer un niveau élevé de sensibilisation. Parmi les autres moyens de sensibilisation, on comptait une brochure pour les sportifs, une brochure de marketing et une courte vidéo pour favoriser l'effet viral. Tous ces programmes et projets avaient été conçus et présentés dans le cadre du budget actuel, lequel n'avait pas augmenté au cours des dernières années. Elle dit enfin que le département faisait preuve de créativité et en faisait plus avec moins de moyens.

DÉCISION

Il est pris note du rapport des Communications.

10.2 Éducation

– 10.2.1 Rapport du président du comité Éducation

LE PRÉSIDENT informe les membres que le représentant des États-Unis présidait ce comité pour la première fois cette année.

M. BAUM dit que les membres du comité Éducation s'étaient réunis la semaine précédente à Montréal. Ils avaient soulevé neuf points lors de cette réunion.

Dans un premier temps, le comité avait discuté du programme de subvention pour la recherche en sciences sociales 2012. Le comité avait convenu de recommander au comité Finance et Administration de l'AMA que le budget pour la recherche en sciences sociales soit maintenu à 400 000 \$ plutôt que de l'augmenter à 500 000 \$ comme prévu au départ.

On avait fait un survol des résultats du programme de subvention pour la recherche en sciences sociales de l'AMA et les recommandations suivantes avaient été faites :

Les conclusions de recherche devaient être fournies aux ONAD afin qu'elles puissent les utiliser dans le cadre du développement de leurs programmes d'éducation. En outre, on avait fourni un aperçu des projets de recherche en cours afin qu'ils soient pris en compte au moment d'évaluer le programme de 2012.

Il dit que le département avait développé un plan d'action aux termes des conclusions du Symposium 2010 sur la recherche en sciences sociales.

On avait abordé d'autres secteurs potentiels de recherche ciblée. Les thèmes suivants avaient été proposés : pourquoi les sportifs disaient-ils non au dopage; les impacts et les

risques de faire appel à des sportifs modèles pour sensibiliser et éduquer; comment encourager la recherche en sciences sociales liée au sport et au dopage dans d'autres régions du monde.

Pour 2012, le comité avait appuyé l'idée de financer la révision de la documentation dans le cadre du programme de recherche ciblée. Le comité s'était également engagé à explorer des secteurs potentiels pour le programme de recherche ciblée de 2012 lors de sa téléconférence prévu en octobre 2011.

Concernant la représentation régionale accrue en matière de recherche en sciences sociales, le comité avait noté le besoin de déployer plus d'efforts pour faire la promotion de la recherche en Afrique et en Asie. Le comité avait également noté le besoin de déployer plus d'efforts pour l'éducation et la recherche en Amérique du Sud. Le comité avait reconnu les difficultés pour certains pays devant soumettre des rapports de recherche en français et en anglais seulement. Le comité avait proposé de permettre aux chercheurs d'inclure les frais de traduction en anglais ou en français dans leurs budgets de recherche.

Concernant le Prix des jeunes chercheurs, le CIO avait accepté de promouvoir le prix auprès des responsables de l'éducation des comités organisateurs des Jeux olympiques et des Jeux olympiques de la Jeunesse.

Relativement à la collaboration avec les écoles, le comité avait noté la nécessité de collaborer avec les ONAD afin d'encourager les initiatives d'éducation dans les écoles. Les ONAD devaient prendre les devants. Le comité recommandait que le département Éducation élabore un plan stratégique visant à encourager les gouvernements à intégrer une composante antidopage dans les programmes scolaires.

Concernant l'accès au matériel, le CIP remerciait l'AMA pour son engagement aux Jeux régionaux au moyen de ses programmes de sensibilisation et d'éducation. On avait demandé à l'AMA de trouver des moyens qui permettraient aux sportifs handicapés d'accéder au matériel et de continuer à veiller à ce que tout le matériel soit pertinent sur le plan culturel.

Il ajoute que le comité appuyait la création d'une bibliothèque d'apprentissage. Il s'agirait d'un outil facile d'accès qui réunirait tout le matériel éducatif et qui pourrait être adapté par les organisations selon leurs besoins. Le comité s'engageait à développer un tel outil.

Concernant les programmes destinés à la Jeunesse, le comité recommandait que le département Éducation mette sur pied un comité consultatif ad hoc pour la jeunesse qui serait formé de jeunes de 18 à 24 ans. Le comité recommandait de rendre la zone Jeunesse du site Web de l'AMA plus dynamique et plus intéressante pour les jeunes. Il proposait que l'AMA développe une application pour les téléphones intelligents.

– 10.2.2 Éducation

M. KOEHLER dit aux membres qu'ils avaient un rapport détaillé en main. Il ne reprendrait donc pas tous les points un à un. Il souhaitait cependant souligner deux points. L'un deux ne figurait pas dans son rapport. Il ajoutait que le 15 avril, le département Éducation de l'AMA avait assisté à la réunion de consultation sur l'éducation du Conseil de l'Europe. Cela avait été une bonne occasion pour l'AMA d'encourager la participation des OAD à trouver et à partager des idées pour améliorer les programmes destinés à la jeunesse. Par rapport à la jeunesse, il dit que les membres avaient appris, lors de la réunion du Conseil de fondation, que le programme Génération Franc Jeu – un nouveau programme pour les jeunes – avait été lancé aux Jeux olympiques pour la Jeunesse à Singapour. Le programme avait reçu le plus grand nombre de visiteurs aux

Jeux et avait récolté des éloges comme programme d'éducation. Il remerciait le CIO d'avoir réalisé une vidéo interactive qui soulignait les activités à Singapour.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

10.3 Gouvernements (y compris la Convention de l'UNESCO)

MME JANSEN dit aux membres qu'elle fournirait un bref compte rendu des progrès liés à la Convention. À ce jour, 156 gouvernements avaient ratifié la Convention, ce qui représentait une augmentation de six pays depuis la réunion du Conseil de fondation de novembre dernier; ce nombre était plus élevé qu'anticipé. Les plus grands progrès étaient notés du côté de l'Asie, avec trois ratifications; parmi les autres ratifications, on notait un pays d'Afrique, un pays dans les Amériques et un pays en Océanie. Les noms des pays signataires et non-signataires étaient publiés sur le site Web de l'AMA. L'objectif était d'atteindre 100% de ratifications. Relativement à la population mondiale, en fonction d'une population de 6,7 milliards (données de l'ONU), l'AMA avait atteint 95%, soit une hausse de 1% depuis novembre dernier. Des 5% restants, on notait que l'Asie et l'Afrique comptaient le plus grand nombre de pays non signataires, en termes de population. Figuraient ensuite les Amériques, l'Europe et l'Océanie. Des 37 pays non signataires, 20 étaient dans la catégorie « en progression », et trois d'entre eux (l'Ouzbékistan, la Micronésie et la Gambie) avaient envoyé leur documentation à l'UNESCO aux fins de vérification. L'AMA disposait de peu d'informations sur 17 pays. On pouvait attribuer ceci à des élections, à des changements politiques ou à des crises économiques ou politiques au sein des différents pays. L'AMA encourageait vivement les gouvernements à finaliser le processus par l'entremise des bureaux régionaux, des membres du Conseil de fondation, des ORAD, ou lors de réunions sportives ou gouvernementales.

Le Fonds volontaire de l'UNESCO avait été créé en vertu de la Convention afin d'aider les gouvernements à respecter leurs engagements antidopage. Seuls les États parties ayant ratifié la Convention pouvaient faire une demande auprès du Fonds. À l'heure actuelle, quelque 4 M \$ US étaient disponibles. Les pays pouvaient recevoir 20 000 \$ pour mettre en place un projet national et 50 000 \$ pour un projet régional. À ce jour, 47 demandes avaient été approuvées. Ce fonds constituait un incitatif - surtout pour les pays avec ORAD - à ratifier la Convention et à mettre sur pied des projets antidopage. Concernant le nombre de demandes approuvées, il y en avait eu quatre en 2008, huit en 2009, 24 en 2010 et 11 en 2011. Un montant total de 750 000 \$ US avait été dépensé à ce jour. Le comité d'approbation qui se prononçait sur les demandes auprès du Fonds devait se réunir le 9 octobre.

Concernant l'UNESCO, elle dit que la troisième Conférence des parties se tiendrait du 14 au 16 novembre. L'invitation à la réunion serait envoyée par l'entremise des délégués de l'UNESCO. Le président et le directeur général avaient été invités à y donner un discours. Les dates de la réunion coïncidaient avec celles de la réunion du Conseil de fondation qui se tiendrait le week-end suivant, soit les 19 et 20 novembre. L'un des points à l'ordre du jour serait le rapport de conformité à la Convention de l'UNESCO. Les gouvernements pourraient remplir le questionnaire de la Convention de l'UNESCO à compter de juin. Ils auraient trois mois pour le faire.

M. FUJIWARA dit que le Japon continuait à faire le nécessaire pour inciter les gouvernements à ratifier la Convention, notamment en dépêchant des représentants du gouvernement accompagnant M. Hayashi, le directeur du bureau régional de l'AMA en Asie/Océanie, dans les ambassades des pays non signataires à Tokyo et en demandant aux ambassadeurs de ces pays de convaincre leurs gouvernements de ratifier la

Convention. Depuis la réunion du Conseil de fondation en novembre dernier, quatre pays de plus avaient ratifié : la République populaire démocratique de Corée, le Kazakhstan, le Sri Lanka et le Turkménistan. Il était d'avis que les efforts continus du Japon et de la collaboration avec M. Hayashi avaient contribué à une augmentation des ratifications dans la région.

Son deuxième point touchait les contributions additionnelles. Dans le passé, le Japon avait versé une contribution additionnelle à la JADA afin de soutenir les ORAD dans la région asiatique. Il dit que le Japon continuerait à soutenir les activités antidopage dans la région.

LE PRÉSIDENT reconnaissait le soutien important du Japon à la région asiatique et au bureau régional. L'AMA appréciait cet appui.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les gouvernements.

10.4 Fédérations internationales

LE PRÉSIDENT dit aux membres que M. Donzé était directeur du bureau européen de l'AMA et responsable des FI. Il demandait à M. Donzé de présenter les deux rapports.

M. DONZÉ dit aux membres qu'il présenterait ses deux rapports : l'un sur le bureau régional européen et l'autre sur les FI, puisque le mandat principal du bureau régional d'Europe était d'effectuer la liaison avec les FI.

Le bureau régional était établi et opérait à titre d'interface avec les FI et les organisations chapeautant des FI ainsi qu'un nombre d'organisations responsables de grandes manifestations sportives, y compris le CIO, le CIP et d'autres organisateurs de grandes manifestations sportives comme l'Association internationale des Jeux mondiaux. Comme les membres le savaient déjà, le bureau était situé dans la Maison du Sport Internationale à Lausanne; cela lui permettait d'entretenir des liens étroits avec les FI situées à Lausanne, en Suisse ou en Europe. Bon nombre d'organisations chapeautant d'autres organisations étaient également situées à Lausanne ou en Suisse.

Le rôle du BR était très précis en termes de liaison avec les FI, mais l'étendue des travaux était très vaste. Les membres pouvaient voir sur le tableau que le bureau traitait avec plus de 90 FI très variées (FI de sports d'été et d'hiver, FI reconnues et non reconnues, membres de SportAccord). Toutes étaient de nature variée, avaient des besoins diversifiés et se trouvaient à différents stades de développement en matière d'antidopage. Le bureau devait donc personnaliser son approche pour s'assurer de fournir un soutien adéquat à chacune d'elles.

Le bureau européen avait subi une restructuration au cours des derniers mois. M. Fairweather, son prédécesseur à Lausanne, avait joint l'IHF et Mme Bousigue, la responsable principale des FI, avait joint le LOCOG. Il avait accepté le poste au début de février. Mme Zumbrennen avait joint l'équipe en avril. Celle-ci avait occupé des fonctions de responsable de l'antidopage et du secteur médical à la FIG. Ils travaillaient ensemble afin de collaborer avec les FI.

À la suite de la nouvelle configuration du bureau et en fonction de l'ordre du jour de l'année, certaines priorités avaient été établies pour l'année 2011. La principale priorité était de bâtir et de maintenir des relations mutuelles fructueuses avec les FI. À l'approche de la présentation du rapport de conformité au Code en novembre 2011, le bureau comptait soutenir les FI dans leurs démarches de se conformer au Code et les aider à mettre en place des programmes antidopage efficaces. D'ordre plus général, le

bureau continuerait à coordonner les initiatives avec les organisations chapeautant des FI. Il remerciait M. Ryan de l'ASOIF et Mme Françoise Dagouret de SportAccord pour leur collaboration. Le BR s'efforçait de fournir aux FI des conseils techniques et stratégiques, du soutien et de l'expertise. Il s'efforçait également de partager les ressources et les pratiques exemplaires en matière d'antidopage. L'AMA disposait de plusieurs ressources gratuites destinées aux partenaires et il voulait les mettre à la disposition des FI adéquatement.

À la question : Comment le BR travaillait-il avec les FI? Il répondait qu'il y avait des points essentiels, dont le fait d'établir des liens et de rencontrer les FI. Le bureau recevait un nombre important de demandes au quotidien. Les demandes touchaient les questions opérationnelles, politiques, etc. On essayait de répondre aux demandes, en collaboration avec le bureau principal de l'AMA. Le BR tenait aussi des réunions avec les FI dans différents cadres et collaborait avec SportAccord.

Le bureau essayait également de tirer parti des différents événements. Il dit que les membres recevraient sous peu un court rapport sur le Symposium de l'AMA pour les OAD tenu à Lausanne en mars. Le directeur général avait parlé de la Convention de SportAccord, qui avait été pour l'AMA une occasion idéale pour rencontrer les FI. L'AMA avait aussi organisé ou pris part à bon nombre d'événements où elle avait pu diffuser son message ou répondre aux questions des FI. Parmi les exemples qui avait eu beaucoup de succès cités par le directeur général : la conférence de l'IWF à Istanbul.

Les FI avaient des défis communs, certains étaient spécifiques alors que d'autres étaient partagés avec d'autres partenaires antidopage et de l'AMA. Ces défis avaient une incidence sur les activités de l'AMA. Tout le monde savait que la lutte contre le dopage devait se faire avec des ressources financières limitées; le bureau collaborait avec le FI afin de trouver des moyens de maximiser les ressources en place. Un nombre de petites FI souffraient du manque d'expertise; le bureau de Lausanne essayait de les aider autant que possible en développant des outils et en leur proposant des pistes de soutien.

Les sports et les FI étaient confrontés à un problème vécu par d'autres organisations pyramidales, soit le fait de devoir fournir des informations aux FN et de s'assurer que le message antidopage touche tous les sportifs. Le bureau faisait le nécessaire pour les aider à cet égard. Un problème récurrent cité par les représentants des FI à plusieurs occasions était la coopération et la synergie entre les FI et les ONAD. Le bureau essayait de régler cette question, surtout lors du Symposium de l'AMA pour les OAD. Il dit qu'il tiendrait compte de ce point, ainsi que des autres défis, afin de les inscrire à son ordre du jour des prochains mois.

En pensant à l'avenir, il réitère son souhait d'aborder ces défis dans le cadre de ses activités et de renforcer la collaboration avec les FI, surtout en répondant à leurs besoins concrètement. Le moment était opportun compte tenu de la révision prochaine du Code et des Standards internationaux. Il s'agissait d'une occasion idéale pour les FI et l'AMA de collaborer et de s'assurer que la lutte contre le dopage soit menée efficacement.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les fédérations internationales.

10.5 Programme de développement antidopage

M. KOEHLER dit qu'il souhaitait fournir aux membres un aperçu sur les ORAD. Il rappelait aux membres qu'à l'entrée en vigueur du Code en 2003, peu de pays étaient impliqués dans la lutte contre le dopage. Ainsi, l'AMA avait dû évaluer les gestes à poser. Avant de ce faire, l'AMA avait dû évaluer les conditions de base; la réalité avait été la

suivante : peu de pays connaissaient l'AMA, peu connaissaient le Code, personne ne connaissait la Convention de l'UNESCO, les processus d'antidopage ne figuraient que dans les livres, on connaissait peu les aspects concrets des processus. En outre, la plupart des pays qui collaboraient avec l'AMA avaient des priorités sociales et économiques concurrentielles. On avait réalisé que le développement durable ne surviendrait pas du jour au lendemain. Cette réalité était difficile à accepter, puisque l'AMA aurait souhaité voir des résultats rapides. La reconnaissance du développement s'était faite graduellement, avec le temps. On avait alors proposé le programme de développement par l'entremise du programme des ORAD. Il n'y avait que cinq ORAD au début du programme en 2005. On comptait quatre ORAD de plus en 2006, cinq de plus en 2007 et une autre en 2008. Ce programme se voulait un soutien aux pays et aux régions et n'avait jamais été rendu obligatoire. Le succès du programme était attribuable à l'implication des gouvernements et des CNO. Il avait fallu investir temps et ressources, de parts et d'autres, pour aider les pays et les régions. L'investissement avait été mutuel. Le programme avait pris de l'ampleur à cause du leadership et de l'implication des bureaux régionaux de l'AMA; ces derniers savaient ce qui se passait dans les régions et comment régler les problèmes. Les partenariats avaient été essentiels : on comptait 122 pays dans 15 régions. L'AMA n'aurait pu y arriver sans de tels partenariats régionaux. Qui plus est, on ne composait pas avec les 15 ORAD de la même façon; elles étaient considérées comme des régions individuelles, avec des exigences et des besoins individuels. Il fallait donc mettre en place des plans individuels.

Lorsque l'AMA avait créé le programme, l'antidopage n'était pas prioritaire. On avait d'abord établi une structure, on avait commencé par la base et sollicité la participation des parties. On avait expliqué les rôles et responsabilités aux gens impliqués, ainsi que leur cadre de travail. L'AMA avait dû créer un conseil composé de membres des gouvernements et des CNO, puis développer des termes de références, un plan stratégique, des plans opérationnels avant de songer à la formation, aux réunions de conseil et au développement de structures et de priorités pour les régions. Le bureau de l'ORAD était une structure unique qui combinait la participation des gouvernements et des CNO où un représentant par pays était nommé pour siéger au conseil de l'ORAD. Le bureau de l'ORAD avait ensuite été établi et la formation avait commencé. Tous les pays avaient formé des ACD et établi des comités des AUT, des panels de gestion des résultats et d'appel, tous ces éléments formaient une OAD avec des ressources partagées entre les régions et les pays. Par la suite, l'AMA avait développé des règles pour les ORAD. Il dit qu'il était heureux de dire que tous les pays, sauf quelques-uns, avaient des règles en place, avec des comités capables d'agir à titre d'OAD. Enfin, pour certaines régions, il y avait eu les contrôles hors compétition. Ceci impliquait des conseils et du soutien, en collaboration avec le département Standards et Harmonisation de l'AMA, afin de s'assurer que les sportifs soient contrôlés dans chaque région.

Selon lui, les membres du Conseil de fondation ne pouvaient sous-estimer les opportunités exceptionnelles que les ORAD avaient données à l'AMA. Il y avait 15 régions qui avaient des contacts directs avec 122 pays. En se penchant sur le cadre, on avait réalisé que cela facilitait la tâche des CNO et des gouvernements dans la mise en place des programmes. L'AMA n'y serait pas arrivée sans partenaires. Quelque 15 ORAD avaient aidé à la formation, certains gouvernements s'étaient impliqués (l'Australie avait aidé à financer l'ORAD d'Océanie en engageant un membre du personnel et en octroyant des fonds pour l'éducation, et le Japon avait soutenu toutes les ORAD en octroyant des fonds, en fournissant du soutien et de la formation partout en Asie). L'AMA avait également reçu de l'aide d'autres organisations (voir la liste) et l'UCI avait aidé à la formation. Il dit qu'il s'agissait d'un programme qui impliquait plusieurs organisations. Les membres pourraient voir à l'écran la situation en 2004, au début des activités de

développement, et le portrait en 2011, fort différent, avec des pays engagés dans la lutte contre le dopage – 15 ORAD englobant 122 pays.

Ces organisations et pays développaient, travaillaient, effectuaient des contrôles et ainsi de suite. La question de la réduction des coûts avait été abordée. Ces ORAD travaillaient pour elles-mêmes tout en aidant les FI. Il y avait 15 régions à qui on pouvait faire appel pour la coordination des contrôles et la diffusion de matériel d'éducation dans 122 pays. Des partenariats efficaces avec les 15 régions permettaient de toucher 122 pays. Il espérait que cette information aiderait les FI et les autres organisations ayant besoin de soutien et permettrait aux ORAD de se développer.

DÉCISION

Il est pris du rapport sur le programme de développement antidopage.

10.6 Médical

LE DR VERNEC dit que son rapport serait très bref, puisque la plupart des informations figuraient dans son rapport. À la suite de la révision des méthodes de contrôle des AUT, il dit que le département Médical avait poursuivi ses activités en ce sens. L'AMA avait utilisé ADAMS pour produire les rapports, exercice fort utile afin d'évaluer les incohérences et les substances particulières.

Le groupe d'experts pour les AUT avait continué à travailler sur les lignes directrices ou les documents d'informations médicales afin d'aider les comités des AUT. Parmi les projets à l'ordre du jour : le THADA, les perfusions intraveineuses, certains problèmes cardiovasculaires et l'hypogonadisme.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Médical.

10.7 Bureaux régionaux

– 10.7.1 Tokyo

M. HAYASHI informe les membres que son rapport serait axé sur les récents développements en antidopage depuis novembre. Parmi les points abordés : la réunion intergouvernementale à Riyad (Arabie saoudite), le développement des ORAD, les progrès en matière de conformité au Code, les améliorations liées au processus de ratification de la Convention de l'UNESCO, la coopération régionale et les autres initiatives pour le développement d'ONAD en partenariat avec l'AMA.

L'élément principal de l'ordre du jour de la réunion de Riyad était les contributions à l'AMA. La réunion intergouvernementale constituait le seul cadre dans la région pour discuter des politiques antidopage. On s'attendait à arriver à une entente sur la nouvelle formule des contributions, sur les questions touchant les pays ne versant pas leurs contributions, et sur la mise en place d'une fondation antidopage, à la suite de la recommandation du comité de finance pour la région asiatique, dirigé par M. Hadidi, membre du Conseil de fondation. L'objectif était de formuler une entente pour tous les gouvernements afin qu'ils continuent à verser leurs contributions à l'AMA pour appuyer le développement antidopage en Asie.

Il poursuit en disant que la région asiatique avait atteint 96,1% des contributions l'année précédente, ce qui représentait une amélioration. Néanmoins, 42% des pays n'avaient toujours pas versé leurs contributions de l'année précédente. Cette situation était sérieuse. On comptait aborder ce point à la réunion de Riyad.

Il dit que six ORAD de la région allaient passer à la prochaine étape, soit celle de la mise en place d'un système, de la formation du personnel et de la création de règles relatives aux pratiques. Par l'entremise de Jeux régionaux et infrarégionaux et des programmes de l'AMA de contrôles du dopage hors compétition et de gestion des résultats, on mettait en place des AUT dans tous les pays avec une structure d'ORAD.

Concernant la Convention de l'UNESCO, il dit que six pays de la région avaient ratifié la Convention et que six autres étaient en voie de le faire. Concernant le Fonds de l'UNESCO, les programmes d'éducation de quatre pays, ainsi que Palau, avaient été approuvés par le Secrétariat de l'UNESCO. À la réunion de Riyad, un représentant du Secrétariat de l'UNESCO ferait une présentation et inciterait les gouvernements à faire des demandes auprès du Fonds pour leurs programmes antidopage, et à contribuer à ce Fonds.

Il dit que la JADA et l'ASADA continuaient d'aider les autres ONAD de la région à l'aide de séminaires et de formations sur la gestion d'une ONAD, la science, les politiques liées à la recherche et aux enquêtes, toutes des questions posant des défis dans la région.

Il était également heureux de rapporter que l'Agence antidopage de Chine (CHINADA), l'Agence antidopage de Corée (KADA) et l'Agence antidopage de Malaisie (ADAMAS) continueraient de soutenir le développement antidopage dans la région.

– 10.7.2 Montevideo

MME PESCE remercie les gouvernements et les CNO pour leurs efforts en matière de conformité au Code. Cette question avait été une priorité au cours des derniers mois. Comme les membres pouvaient le constater sur la diapo, 19 pays disposaient de règles conformes l'année dernière, et 37 des 88 pays de la région avaient des règles conformes cette année.

Par rapport à la conformité au Code, elle dit que 30 pays étaient signataires et que les travaux se poursuivaient afin de cibler les pays qui n'étaient pas encore conformes ou qui étaient en voie de le devenir.

Concernant la Convention de l'UNESCO, 30 des 35 pays avaient ratifié, ce qui représentait 97,61% de la population de la région. Elle dit que cinq pays étaient en voie de ratifier : le Belize, le Costa Rica et le Honduras en Amérique centrale, et la Dominique et la République dominicaine dans les Caraïbes. Depuis la dernière réunion, le Chili avait ratifié; elle remerciait d'ailleurs le Chili pour son engagement à cet égard.

Relativement aux Fonds de l'UNESCO, elle dit que 13 pays avaient fait une demande de subvention auprès du Fonds l'année précédente. À ce jour, 16 projets avaient été approuvés. Le bureau collaborait actuellement avec les pays soulignés en rouge et s'attendait à ce qu'ils fassent une demande au prochain comité d'approbation de l'UNESCO en juin. Elle félicitait les pays ayant mis en place ces projets, la plupart touchaient l'éducation antidopage auprès des sportifs et de leur entourage. Elle les encourageait, ainsi que tous les autres pays, à faire une demande.

Elle ajoute qu'il y avait deux ORAD dans la région, impliquant 22 pays. L'ORAD des Caraïbes avait tenu sa réunion de Conseil en février à Suriname et l'ORAD d'Amérique centrale avait tenu sa réunion en avril au Panama. Elle dit que les conclusions des deux réunions avaient été positives. L'AMA avait organisé des séminaires fructueux sur les AUT et la gestion des résultats. Le taux de participation avait été de 100%.

En outre, un projet d'éducation universitaire avait été mis en place avec succès en Uruguay l'année précédente. Ce projet ferait partie du curriculum universitaire l'année

suivante. Le bureau tentait de répéter l'expérience avec des universités à Buenos Aires en Argentine.

Le modèle de sensibilisation avait été mis en place à la Barbade, à Saint-Kitts et à Trinité et Tobago dans le cadre du projet de l'UNESCO. Il ciblait les jeux de la jeunesse. Il serait également implanté aux Jeux de la Jeunesse en Amérique centrale en El Salvador en septembre, aux Jeux du CONCECADE à Panama en novembre, où plus de 5 000 jeunes sportifs participeraient, ainsi qu'aux Jeux de plage d'Amérique du Sud en Équateur.

Concernant les réunions et les événements, elle dit qu'elle avait visité les ONAD du Pérou, d'Équateur, de Bolivie et du Panama. Elle y avait fait des présentations et avait participé à des séminaires antidopage. Elle soulignait le taux élevé de participation aux séminaires ainsi que la qualité des travaux. Elle ajoute qu'elle avait également participé à plusieurs réunions gouvernementales. Elle tenait à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres d'Amérique latine au Conseil de fondation. Il s'agissait des représentants du Guatemala et de l'Équateur. Elle leur souhaitait beaucoup de succès. Elle dit qu'elle avait visité quelques pays de la région des Andes. À ce titre, elle souhaitait présenter quelques photos aux membres, avec comme toile de fond de la musique typique de cette région. Elle remerciait les membres pour leur soutien continu.

– 10.7.3 Lausanne

Le rapport sur le bureau de Lausanne a été présenté dans le cadre du rapport sur les FI (point 10.4).

– 10.7.4 Le Cap

M. SWIGELAAR remercie le président de lui donner l'occasion de souligner certains progrès faits par la région africaine depuis son rapport de novembre dernier.

L'acceptation du Code et la pleine conformité étaient prioritaires dans la région africaine. Par l'entremise des six ORAD en Afrique, des progrès importants avaient été réalisés, plus particulièrement sur le plan de l'habilitation des ORAD et des programmes nationaux à l'aide de formations sur la gestion des résultats et sur les AUT. Grâce à ces formations, les ORAD des zones II, III, IV, V et l'ORAD de l'Océan Indien avaient en place des comités pour la gestion des résultats et pour les AUT. Depuis février, 28 experts de 31 pays avaient reçu des formations sur les AUT et 31 experts avaient eu une formation sur la gestion des résultats. En raison de la situation politique dans certains pays d'Afrique du Nord, il avait été impossible d'étendre cette formation à la zone I (ORAD d'Afrique du Nord). À cause de la restructuration de l'ORAD de la zone VI, la formation en Afrique du Sud avait été reportée à la fin de 2011. On pouvait remercier l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage ainsi que l'UCI pour leur expertise.

Il insistait sur le besoin critique de créer des partenariats, surtout en Afrique, afin de promouvoir et de faire avancer la cause de l'antidopage. Les ressources en antidopage demeuraient limitées; ce point constituait un défi pour la région. Le rôle du Fonds volontaire de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport était essentiel. Ce fonds octroyait des ressources vitales à cet égard. À ce jour, 14 pays africains avaient bénéficié de ce fonds, alors que d'autres attendaient une approbation. Les ORAD étaient bien placées pour aider les pays à préparer leurs demandes de projets et à les mettre en place à l'échelle nationale et régionale. Il proposait qu'un soutien accru aux ORAD, par l'entremise du Fonds volontaire, y compris pour les besoins administratifs au quotidien, valoriserait les intérêts régionaux et antidopage. D'autres avaient aussi formulé cette proposition à l'UNESCO. Le bureau régional africain continuait de soutenir les pays et les ORAD dans leurs démarches d'accéder au Fonds. Le bureau continuait également à

collaborer avec la CONFEJES pour la gestion des fonds de la CONFEJES octroyés à ses membres africains pour la mise en place de projets d'éducation antidopage. Le processus prenait du temps, mais était fort valorisant, compte tenu des nombreux projets novateurs déjà en place dans différents pays et par l'entremise des ORAD. Cette année, les ORAD étaient les principaux agents de mise en place, les efforts étaient mieux coordonnés et plus efficaces. En conclusion, il dit que les partenariats étaient essentiels; il fallait inciter les gouvernements à poser des gestes pour soutenir la lutte contre le dopage.

DÉCISION

Il est pris note des rapports sur les bureaux régionaux.

10.8 Science

– 10.8.1 Rapport du président du Comité Santé, Médecine et recherche

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que son rapport serait bref. Les membres du Comité Santé, médecine et recherche ne s'étaient pas réunis depuis la dernière réunion du Conseil de fondation. Leur réunion annuelle se tiendrait à la fin d'août; ils rendraient leurs décisions sur les bourses de recherche. L'étape des demandes venait de se terminer. L'AMA avait reçu 81 demandes de bourses de recherche. Celles-ci seraient évaluées par un système de révision amélioré (accepté la veille par les membres du Comité exécutif) visant à réduire les conflits d'intérêts indus. Il croyait que la réunion du comité serait fructueuse; il présenterait ses recommandations au Comité exécutif en septembre et ce dernier prendrait la décision finale.

Il dit que les membres avaient un rapport écrit dans leurs dossiers, mais il souhaitait tout même souligner deux points démontrant l'importance des bourses de recherche et à quel point les recherches pouvaient être utiles pour les travaux de l'AMA. L'un des projets touchait le dopage génétique. À la dernière réunion du Conseil de fondation, il avait parlé de deux projets de recherche sur le dopage génétique appuyés par l'AMA. Ces projets avaient été fort révolutionnaires et cités dans plusieurs revues scientifiques. Les deux équipes qui avaient découvert cinq approches différentes de détection du dopage collaboraient afin de trouver une façon d'appliquer les meilleures méthodes de détection.

Un autre exemple de l'importance de la recherche touchait l'HCH (hormone de croissance humaine). Le premier cas positif n'avait pas été détecté avant 2010 parce, sans financement pour la recherche, il n'y avait eu aucune méthode de détection avant que l'AMA offre du financement aux chercheurs. Dans les années 90, le CIO avait fait des tentatives pour détecter le dopage génétique. Un projet intitulé Hormone de croissance 2000 avait été créé par un endocrinologue de renom à Londres. Ce dernier avait espéré que la méthode serait en place pour les Jeux olympiques de Sydney en 2000. Le projet s'était avéré trop coûteux à l'époque; le CIO avait cessé son financement. Mais depuis, grâce au financement de l'AMA, le projet avait été réinstauré. Depuis, d'autres méthodes de détection avaient vu le jour. Le premier cas positif avait été détecté en 2010 et il y en avait eu d'autres depuis. Il existait donc une méthode efficace pour détecter l'HCH. C'était très encourageant. Il s'agissait là de deux exemples précis sur lesquels les membres pouvaient se pencher en relisant le rapport.

– 10.8.2 Science

LE DR RABIN dit aux membres qu'il souhaitait souligner certains points du rapport du département Science; ils touchaient les relations avec l'industrie. Ce point avait été abordé dans le passé, mais il avait pris de l'ampleur au cours des derniers mois. Plus

particulièrement, l'AMA avait signé une entente de collaboration avec la firme suisse Hoffman-La Roche, à la suite d'une collaboration fructueuse liée à la détection du CERA. Il était heureux de rapporter que l'AMA avait développé, avec Roche, un modèle pour l'industrie pharmaceutique afin de collaborer avec l'AMA. Il ajoute que ce modèle de pratiques exemplaires serait utilisé par la FIIM, qui représentait les compagnies et les associations de compagnies pharmaceutiques les plus importantes du monde. Il s'agissait d'une avancée remarquable. Il dit que l'AMA avait formé plus de partenariats bilatéraux avec l'industrie afin de discuter des substances en développement pas encore sur le marché. Il était heureux de rapporter que toutes les semaines, ou presque, il y avait des discussions sur les nouveaux médicaments en développement dont le potentiel dopant était élevé et que l'AMA devait surveiller de près.

Il avait été heureux d'entendre ce que Mme De Boer-Buquicchio avait dit sur le symposium conjoint. L'AMA serait heureuse de partager son expérience avec l'industrie et les contacts créés au cours des dernières années.

L'industrie de la biotechnologie était de plus en plus intéressée de participer aux discussions et s'impliquait davantage. L'AMA participerait activement à la prochaine réunion de la biotechnologie en juin à Washington aux États-Unis. Une séance serait consacrée au mésusage de médicaments et à la façon dont l'industrie pourrait collaborer avec l'AMA pour contrer ce phénomène. En somme, les compagnies pharmaceutiques et de la biotechnologie unissaient leurs efforts pour appuyer les activités de l'AMA.

Le symposium sur la science se tiendrait en juin, en conjonction avec la fédération italienne de médecine sportive. L'objectif était de discuter des enjeux liés à la détection des hormones peptidiques. C'était un problème important et il était heureux que le symposium sur la science aborde ce thème cette année.

MME BOKEL dit qu'elle avait travaillé sur une étude portant sur la contamination des suppléments nutritifs. Elle demandait s'il y avait des intentions d'évaluer la contamination alimentaire, laquelle avait parfois été utilisée comme excuse par les sportifs lors de tests positifs.

LE PRÉSIDENT dit, en effet, que cette excuse avait souvent été utilisée.

LE DR RABIN dit que la question de la contamination alimentaire n'était pas nouvelle. Il y avait eu plusieurs problèmes liés à la contamination à la norandrostérone dans le passé. Récemment, des cas de clenbutérol avaient été rapportés. Il mentionnait une combinaison de deux facteurs. Le premier : dans certains pays, notamment au Mexique et en Chine, deux pays mentionnés dans la presse, le clenbutérol était utilisé par certains agriculteurs pour augmenter la masse musculaire et réduire la masse de tissus adipeux des bovins. Ce n'était certainement pas le cas dans tous les pays et sur tous les continents. Le deuxième facteur était le suivant : deux laboratoires avaient rehaussé leur niveau de sensibilité au clenbutérol. À l'heure actuelle, une fraction du billion pouvait être détectée par les laboratoires. Ainsi, ces deux facteurs combinés avaient démontré qu'on avait rapporté plus de cas de clenbutérol. Le problème résidait dans le fait qu'il était impossible de faire la distinction entre la prise de clenbutérol à des fins de dopage et la contamination alimentaire par clenbutérol. On avait recueilli beaucoup d'informations des laboratoires et l'AMA discutait avec ses groupes d'experts afin de trouver un moyen ou un processus pour éviter de rejeter ces informations (on savait que des niveaux peu élevés pouvaient aussi être reliés au dopage - des preuves à cet égard existaient), mais plutôt un processus permettant d'obtenir plus d'informations au besoin pour reconnaître les cas de dopage et de contamination alimentaire. Le groupe d'experts Laboratoires discuterait de ce point le mois suivant.

– 10.8.3 Projet de Liste 2012

LE DR RABIN informe les membres que le projet de Liste 2012 avait été diffusé aux fins de consultation. Cette année, les commentaires étaient attendus avant le 8 juillet, soit un peu plus tôt que d'habitude parce que les réunions du groupe d'experts Liste et du Comité Santé, médecine et recherche se tiendraient plus tôt cette année. Il était donc nécessaire de compiler toutes les informations d'avance afin de les rendre disponibles aux experts.

DÉCISION

Il est pris note des rapports scientifiques.

10.9 Standards et Harmonisation

– 10.9.1 Symposium pour les organisations antidopage

M. DONZÉ dit qu'il avait eu l'honneur de présenter le rapport au Symposium pour les OAD tenu les 22 et 23 mars. C'était la cinquième édition de ce symposium organisé par l'AMA à Lausanne. Il dit que son intervention serait brève.

Il souhaitait souligner certains faits importants du symposium et partager certaines remarques. Le premier point était très encourageant, à savoir que le symposium prenait de plus en plus d'ampleur. Cette année, près de 300 participants y avaient assisté, un nombre record avec 192 OAD, 83 FI, 73 ONAD, et des organisateurs de grandes manifestations sportives comme le CIO et le CIP. Lors de la première journée, les membres du comité des Sportifs de l'AMA étaient présents.

Son deuxième point était directement lié au premier. Quelques années auparavant, on avait décidé d'inviter des représentants des FI et des ONAD au symposium. Il s'agissait de l'occasion idéale pour les FI et les ONAD de se réunir et de partager leur expérience dans un but de collaborer dans la lutte contre le dopage. I

Son troisième point touchait le programme du symposium. Encore une fois cette année, l'AMA avait fait en sorte de prendre en compte les dernières tendances en matière de lutte contre le dopage au moment de dresser le programme. Plusieurs présentations étaient basées sur le fait que l'antidopage avait atteint un niveau où il fallait mettre l'accent sur la qualité des programmes plutôt que sur la quantité. Plusieurs présentations faites par le personnel de l'AMA et des OAD étaient axées sur l'efficacité et sur la nécessité de recourir aux renseignements pour créer des programmes de qualité.

Les présentations abordaient les avenues de la cueillette des renseignements. Cette année, le symposium avait proposé une présentation sur le PBA, du point de vue de l'AMA, ainsi que des FI et des ONAD qui avaient déjà mis en place le programme du PBA. Une partie du symposium était concentrée sur les contrôles sanguins. Il avait été très heureux de voir une présentation de l'officier d'Interpol, M. Holz. Celui-ci avait parlé des activités d'Interpol. M. Kemp avait aussi fait une présentation sur ADAMS, les récentes mises à niveau, le module de localisation, etc.

Le symposium avait aussi accordé beaucoup de temps à l'importance de l'information et de l'éducation; à l'heure où la lutte contre le dopage coûtait cher, il avait été encourageant de voir M. Koehler présenter les ressources développées par l'AMA en matière d'éducation et de sensibilisation, depuis le modèle de sensibilisation jusqu'aux projets d'apprentissage en ligne, le tout mis à la disposition des partenaires gratuitement. Cette présentation avait eu une incidence positive importante puisque dans les semaines qui avaient suivi, l'AMA avait reçu plus de 25 demandes des OAD et continuait à en recevoir régulièrement.

Les partenaires avaient fourni des commentaires formels et informels. La plupart étaient très positifs. L'objectif était de s'améliorer et de répondre aux attentes et aux connaissances variées des participants. Le symposium réunissait des représentants des OAD qui n'étaient pas au même stade de développement et de connaissance; il fallait donc en tenir compte pour le symposium de 2012. Il dit qu'il cherchait un lieu permettant à l'AMA de tenir des ateliers ainsi que des sessions plénières. Il avait évalué un autre lieu que l'hôpital universitaire de Lausanne pour 2012 ou du moins pour 2013. Il dit qu'il avait visité le Palais de Beaulieu de Lausanne, lequel serait un lieu idéal pour le prochain symposium. Néanmoins, un plus beau site impliquait plus de coûts. Il faudrait donc prendre en compte certains facteurs pour le prochain symposium. L'AMA avait déjà commencé à consulter à cet égard, puisque l'objectif était de trouver un lieu qui satisferait les OAD. Il dit qu'il attendrait les commentaires des OAD à cet égard dans les semaines à venir. Il demanderait également aux OAD de fournir leurs commentaires sur l'ordre du jour du symposium de 2012. Il espérait être en mesure d'organiser un symposium fructueux pour les OAD l'année suivante.

– 10.9.2 Mise à jour : Contrôles hors compétition

M. ANDERSEN dit qu'il souhaitait faire quelques remarques sur un document complémentaire à son rapport. L'objectif du programme de contrôle antidopage hors compétition était d'effectuer des contrôles auprès des sportifs qui se trouvaient dans des pays où les programmes et les systèmes étaient limités. Le programme aidait également les FI dotées de programmes moins avancés à progresser au moyen de communications avec l'AMA. Le programme était un ajout aux programmes des FI et non un substitut. Depuis le 31 décembre, l'ANADO avait cessé ses activités; son programme antidopage n'était plus opérationnel. L'AMA avait cherché à établir des contrats avec d'autres agences, y compris les ONAD et les entreprises privées.

DÉCISION

Il est pris note des rapports du département
Standards et Harmonisation.

11. Divers / Prochaines réunions

MME DE BOER-BUQUICCHIO se réfère au point 5.4 à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif. Elle tenait à dire qu'elle était très heureuse de constater qu'on avait trouvé une solution au problème de la durée de conservation. En mai 2010, elle avait soulevé ce point, d'avis qu'il fallait en parler davantage. Une proposition avait été faite par le Conseil de l'Europe; l'AMA avait partagé cette proposition avec tous ses partenaires et avait rédigé une proposition visant à intégrer ce point à titre d'annexe au Standard international pour la protection des renseignements personnels. Dans cette annexe, on établissait une distinction entre différentes catégories de données liées à l'antidopage. Elle croyait qu'il s'agissait là d'un bel exemple de collaboration entre l'AMA et le groupe d'experts du CAHAMA. On avait réussi à trouver une solution à un problème controversé. Elle tenait à féliciter l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie Mme De Boer-Buquicchio. Il reconnaissait aussi le travail du groupe d'experts du CAHAMA, présidé par M. De Klerk, qui était observateur à la réunion. Il note que les bons échanges engendraient de bons résultats.

LE PRÉSIDENT informe les membres que Mme De Boer-Buquicchio souhaitait faire une annonce relativement à une initiative du Conseil de l'Europe.

MME DE BOER-BUQUICCHIO remercie le président de lui donner l'occasion d'informer les membres de cette initiative conjointe du Conseil de l'Europe et du ministère des

Sports de France. Il y avait eu des discussions avec l'AMA, qui s'était montrée intéressée et devrait être partenaire. Il s'agissait d'organiser une conférence de haut niveau entre les autorités publiques et l'industrie pharmaceutique dont le but était de sensibiliser à la collaboration avec l'industrie pharmaceutique afin d'obtenir des informations en avance sur les substances faisant leur entrée sur le marché et pouvant être utilisées illégalement dans le sport. Cette coopération devait être volontaire; il n'était d'aucun intérêt de régler ce problème au moyen d'une approche purement réglementariste ou légale. L'objectif était d'organiser un événement. Le gouvernement français avait offert d'accueillir l'événement au début de février l'année suivante. Ce serait un événement de haut niveau, impliquant des ministres européens. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe serait invitée, ainsi que les commissionnaires concernés du Conseil de l'Europe, les représentants de l'industrie pharmaceutique, les dirigeants de grandes entreprises, l'AMA et les représentants de haut niveau des FI. C'était un projet d'envergure, mais il était important de créer des liens et de poser des gestes par rapport aux substances au stade de développement potentiellement dangereuses.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA saluait cette initiative. Il était heureux d'accepter cette offre de participer à l'événement. Il attendrait d'autres détails à cet égard dans les mois à venir.

LE PRÉSIDENT dit qu'il y avait eu un changement de lieu pour la réunion de Montréal cette année. Il dit que la direction apprécierait les commentaires des membres par rapport à ce lieu aux fins de planification future.

Il remerciait tous les membres pour leur contribution; il signale que la réunion du Comité exécutif de la veille s'était terminée à 17h30. Il dit que la réunion avait été très fructueuse. Il remerciait les membres du Conseil de fondation pour leurs efforts et leurs suggestions. Sans leurs conseils éclairés, il serait impossible d'arriver aux résultats recherchés. Toutes les réunions confirmaient qu'il y avait beaucoup de travail et que l'AMA en faisait beaucoup. Certes, elle pouvait faire mieux et c'était ce à quoi tous aspiraient. Lorsque les défis se présentaient aux membres à chaque réunion, il espérait qu'une nouvelle énergie circulait et que les membres prendraient leur rôle à cœur à leur retour à la maison. Il leur demandait de continuer leur bon travail au sein du Conseil de fondation afin de lutter contre le dopage.

Au nom du Conseil de fondation, il tenait à remercier tout le personnel de l'AMA. Plusieurs membres du personnel n'étaient pas tenus d'assister aux réunions et s'y présentaient de façon volontaire afin de s'assurer que les réunions se déroulent bien. De plus, le personnel déployait des efforts importants quelques semaines avant la tenue des réunions afin de préparer les documents destinés aux membres. Selon lui, le travail du personnel était de très haute qualité et il les remerciait pour leurs efforts. Il remerciait également les interprètes.

Il souhaitait attirer l'attention des membres sur les prochaines dates de réunions en novembre. Plusieurs membres se rendraient à la Conférence des parties de l'UNESCO en novembre. Les prochaines réunions étaient prévues les 19 et 20 novembre. Le directeur général avait aussi parlé d'un changement de date pour la réunion de mai en raison de la participation de plusieurs membres à une réunion de SportAccord. Ce changement permettait de réduire les déplacements et les coûts.

Ceci étant dit, il souhaitait aux membres un retour à la maison en toute sécurité et ajoute qu'il sera heureux de les retrouver à la prochaine occasion.

DÉCISION

Comité exécutif - 17 septembre 2011,

Lausanne;
Comité exécutif - 19 novembre 2011,
Montréal;
Conseil de fondation - 20 novembre 2011,
Montréal;
Comité exécutif - 17 mai 2012, Montréal;
Conseil de fondation - 18 mai 2012, Montréal;
Comité exécutif - 22 septembre 2012,
Montréal;
Comité exécutif - 17 novembre 2012,
Montréal;
Conseil de fondation - 18 novembre 2012,
Montréal.

La séance est levée à 15h30.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA